

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2025



COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 2024 – 46^{ème} exercice

Assurances Mutuelles de Picardie – 2 Rue de l'Île Mystérieuse – 80440 BOVES

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances
www.amp-net.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame BAILLY Laurence	(née le 23/01/1961)	Actuaire Retraitée	
Monsieur BONTE Pierre	(né le 26/08/1959)	Directeur d'Entreprise	Vice-Président
Madame BOUQUET Isabelle	(née le 04/07/1958)	Avocate Retraitée	Présidente
Monsieur BROUTIN Jean-Claude	(né le 11/11/1945)	Avocat	
Monsieur CAVILLIER Jean-Pierre	(né le 28/02/1952)	Directeur de la Société Retraité	
Madame BODELOT Sylvie	(né le 01/08/1970)	Attachée Commerciale	Représentant du Personnel
Monsieur LETELLIER Patrick	(né le 24/03/1955)	Chef d'Entreprise Retraité	
Monsieur PROUST Hervé	(né le 13/03/1951)	Avocat Retraité	
Monsieur PRUVOT Philippe	(né le 17/12/1960)	Directeur d'Entreprise	
Monsieur SCHNEBLE Xavier	(né le 24/09/1956)	Directeur d'Ecole Retraité	
Monsieur SKOPINSKI Philippe	(né le 21/12/1961)	Courtier de Réassurance Retraité	

COMITE D'AUDIT

Monsieur BONTE Pierre	(né le 26/08/1959)	Président
Madame BAILLY Laurence	(née le 23/01/1961)	Membre
Madame BOUQUET Isabelle	(née le 04/07/1958)	Membre
Monsieur CAVILLIER Jean-Pierre	(né le 28/02/1952)	Membre
Monsieur LETELLIER Patrick	(né le 24/03/1955)	Membre

DIRECTION

Monsieur MARSEILLE Laurent	(né le 24/02/1969)	Directeur Général
-----------------------------------	--------------------	-------------------

COMMISSAIRE AUX COMPTES

GRANT THORTON représenté par Madame MORVAN Katell





Table des Matières :

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 JUIN 2025.....4

L'ACTIVITE DE LA SOCIETE.....6

LES PRODUITS.....6

LES CHARGES.....10

LES RESULTATS.....12

BILAN.....13

SOLVABILITE 2.....18

PERSPECTIVES.....19

RESOLUTIONS.....20

BILAN : ACTIF – PASSIF - HORS BILAN.....21

COMPTE DE RESULTAT : TECHNIQUE ET NON TECHNIQUE.....24

ETAT DETAILLE DES PLACEMENTS.....26

ANNEXE AU BILAN - HORS BILAN ET COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024.....30

STATISTIQUES.....54



Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin, d'une part, de vous rendre compte de l'activité des AMP durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et, d'autre part, de soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice et l'affectation du résultat.

En 2024, les AMP ont su allier croissance, satisfaction des sociétaires et solvabilité dans un contexte économique délicat toujours marqué par l'inflation des indemnisations.

L'année se solde ainsi par un résultat net positif de 361 K€ et des fonds propres qui atteignent 21 082 K€.

Ce résultat a été obtenu dans un environnement technique difficile compensé par un résultat financier en ligne avec nos projections.

Le chiffre d'affaires des AMP atteint 30 620 K€, en progression de 8,4% par rapport à 2023.

Cette augmentation du chiffre d'affaires bénéficie à l'ensemble des branches d'activités et provient en partie des augmentations tarifaires destinées à compenser une détérioration de la sinistralité observée sur les exercices 2023 et 2022.

En 2024, aucun incendie, ni événement climatique de grande ampleur n'a touché les programmes de réassurance en excédent de sinistre, contrairement au risque automobile avec la survenance d'un sinistre grave évalué à 1 586 K€.

En conséquence, le ratio Sinistres/Primes de l'exercice de survenance 2024 s'améliore de 10 points à 70% contre 80% en 2023.

Avec les bonis dégagés sur exercices antérieurs, le ratio Sinistres/Primes comptable s'améliore de plus de 30 points à 72 % contre 104 % en 2023.

En 2024, nous avons ainsi bénéficié des conditions de sinistralité nous permettant de constater un résultat technique positif de 1 945 K€ hors réassurance.

Le résultat financier atteint 1 163 K€, en hausse de 22% comparé à l'exercice 2023, et permet à la mutuelle d'enregistrer un résultat comptable positif avant impôt de 491 K€.

Après intervention de la réassurance, et déduction faite de l'IS, le résultat net comptable s'établit à 361 K€ et permet d'alimenter ainsi les fonds propres à hauteur de 405 K€ (droits d'adhésion compris) qui atteignent désormais 21 082 K€.

Les autres faits marquants de l'année 2024 sont :

- Des frais généraux en augmentation au soutien du développement, au renforcement de la sécurisation du système d'information et pour faire face aux exigences réglementaires,
- Des fonds propres encore renforcés et qui assurent un fort niveau de solidité financière de l'entreprise pour la bonne protection de ses sociétaires,
- Une marge de solvabilité améliorée de 15 points à 315% soit plus de 3 fois le minimum réglementaire,
- Et un projet d'évolution de la gouvernance, avec la nomination de 2 nouvelles fonctions clés à venir afin de répondre plus favorablement aux bonnes pratiques.

Le conseil d'administration de votre mutuelle s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2024 avec un taux de participation de 76% traduisant ainsi la forte implication des administrateurs dans la vie de votre mutuelle.

En qualité de présidente du conseil d'administration, je remercie donc chacun d'entre eux pour leur investissement, que ce soit dans les réunions du conseil ou lors des formations dispensées.

Je remercie enfin tous les collaborateurs des AMP pour leur engagement collectif et leur contribution positive dans le fonctionnement, au quotidien, de la mutuelle.

Je vous propose maintenant d'examiner plus précisément ces chiffres et d'en affecter le résultat.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

AMP est une société d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances. Elle exerce son activité exclusivement en France en assurances de dommages (incendie, accident et risques divers) et en assurances de personnes (santé individuelle, garantie des accidents de la vie et individuelles accidents).

LES PRODUITS

A- LES COTISATIONS

Dans un contexte géopolitique, économique et social délicat, notre développement commercial s'est maintenu dans une bonne dynamique portée par la combinaison d'une hausse des affaires nouvelles de 2% et une baisse des résiliations de 4%.

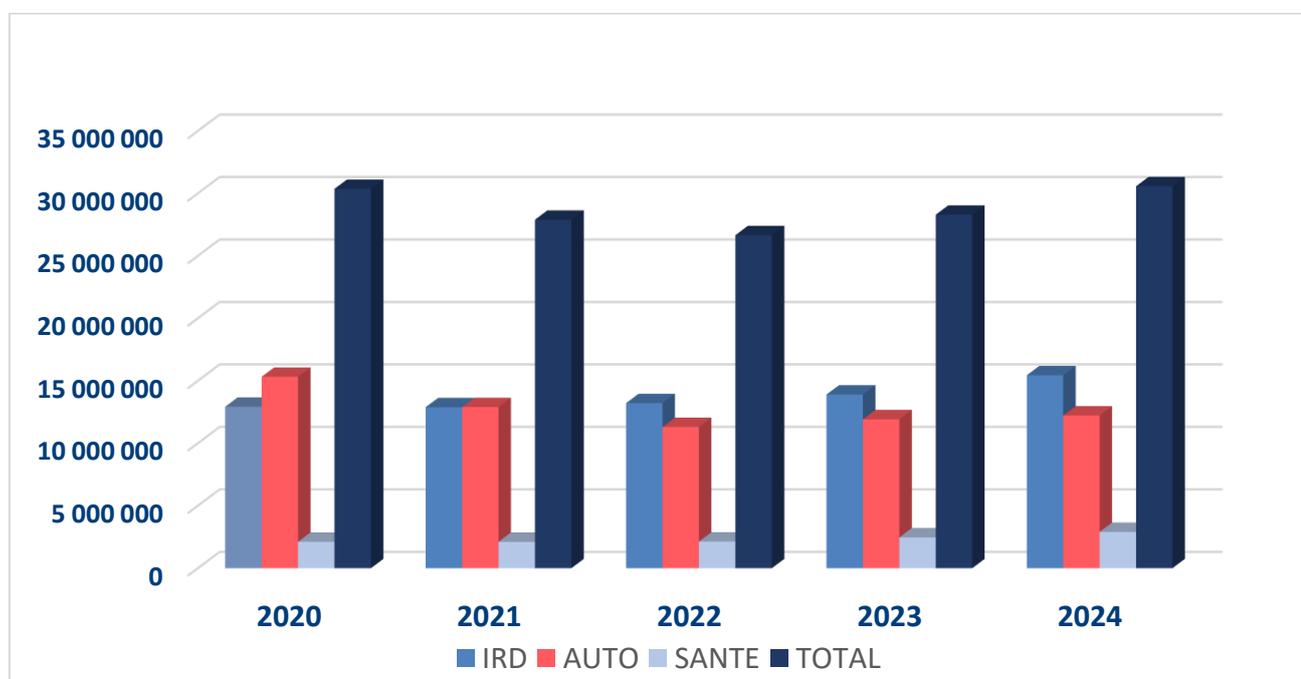
Notre activité a été soutenue notamment par le développement des contrats santé individuels et des contrats de la branche dommages aux biens avec des cotisations en progression respectivement de 17,8% et de 11,1%.

Le chiffre d'affaires de la branche automobile s'élève à 12 224 K€, en hausse de 2,5% par rapport à 2023.

En 2024, les cotisations émises atteignent 30 680 K€, en progression de 8.3 % par rapport à 2023 et sont plus importantes que le budget prévisionnel.

Cette augmentation du chiffre d'affaires bénéficie à l'ensemble des branches d'activité et provient d'une part, de l'augmentation de la prime moyenne en production nouvelle sur les marchés des collectivités et professionnels et d'autre part, à des augmentations tarifaires destinées à compenser l'inflation des indemnisations à la suite de la détérioration de la sinistralité constatée depuis 2022.

En 10 ans, le chiffre d'affaires est passé de 24 016 K€ à 30 680 K€, soit une progression de 27,7% grâce à un développement régulier effectué dans le cadre d'une politique de souscription qui recherche le nécessaire équilibre des résultats pour la pérennité de votre mutuelle d'assurances.



B - LES PRODUITS DES PLACEMENTS

Dans un contexte de ralentissement de l'inflation, l'année 2024 a été marquée par une baisse des taux directeurs visant à relancer la croissance économique.

Les conflits en cours, notamment en Ukraine et au Moyen Orient, ont, en revanche, continué d'exercer une pression sur les marchés financiers conduisant les investisseurs à se tourner vers des actifs refuges tels que l'or ou les obligations souveraines.

Sur le marché obligataire, les taux longs ont globalement progressé alors que les taux courts ont corrigé à la baisse.

Dans ce contexte, AMP a continué à renforcer son portefeuille d'obligations et augmenter sa duration.

Les produits financiers se décomposent principalement :

- Des revenus financiers récurrents d'un montant de 1 820 K€ hors loyers théoriques, en augmentation de 12%,
- Des plus-values sur cessions pour 150 K€,
- Et de l'amortissement du portefeuille obligataire pour 232 K€.

Au global, les produits de placements s'élèvent à 2 438 K€ contre 2 075 K€ en 2023.

La performance des investissements correspond à une politique de gestion d'actifs prudente, orientée vers la recherche d'un équilibre entre sécurité et rentabilité : le taux de rendement financier s'établit à 4,22% en 2024.

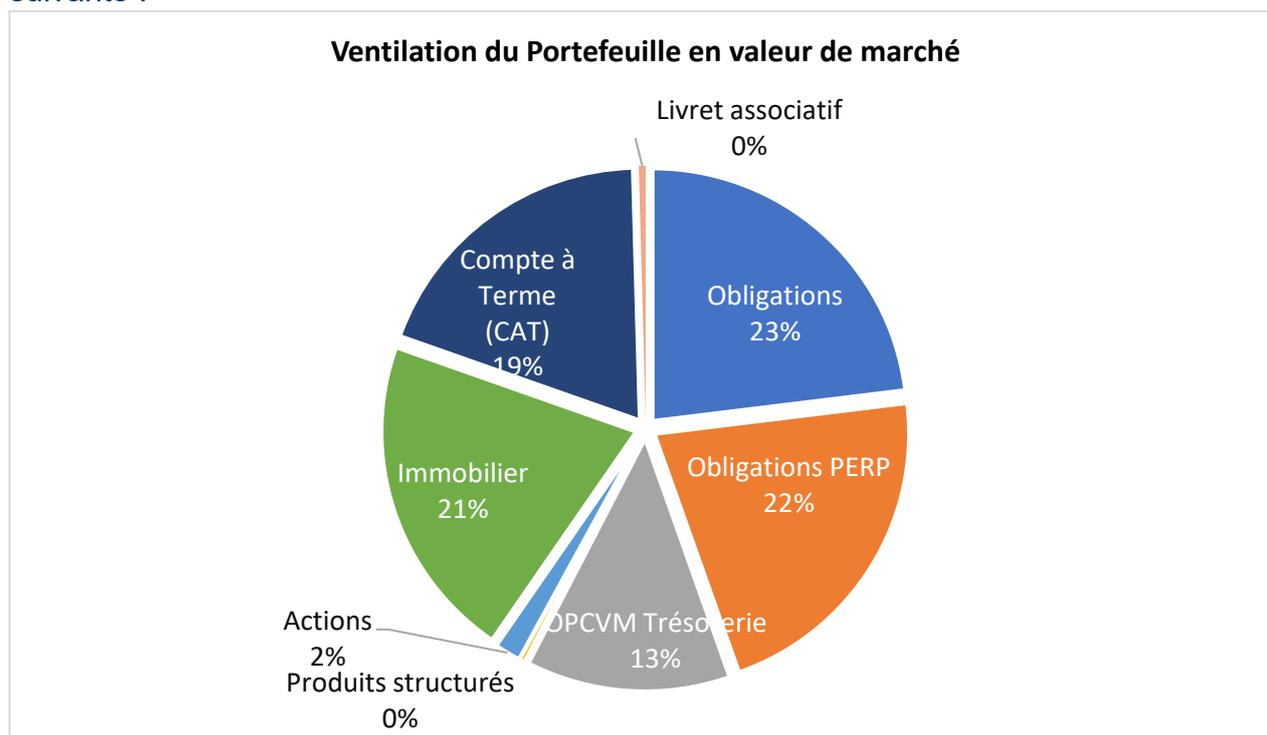
Les charges financières s'établissent à 1 274 K€ contre 1 121 K€ en 2023 et se composent notamment :

- Des intérêts sur dépôts espèces des réassureurs en nantisements des provisions sinistres pour 337 K€
- Des intérêts sur prêts de titres pour 248 K€,
- Des amortissements des immeubles de placement pour 247 K€,
- D'une dotation complémentaire sur les SCPI de 55 K€,
- De l'amortissement du portefeuille obligataire pour 170 K€,
- Et de la perte réalisée sur la cession d'obligations pour 209 K€.

Le solde positif du résultat financier, net de charges, s'élève à 1 163 K€ contre 953 K€ en 2023.

La mutuelle s'est engagée depuis quelques années dans la restructuration de son allocation d'actifs de telle manière à projeter son résultat financier avec le moins d'incertitude possible au profit de ses assurés.

Hors liquidités sur comptes courants bancaires, la composition du portefeuille est la suivante :



En application du plan comptable des assurances, la fraction des produits financiers nets de charges est affectée au compte de résultat technique et s'élève à 343 K€.

C - AUTRES PRODUITS

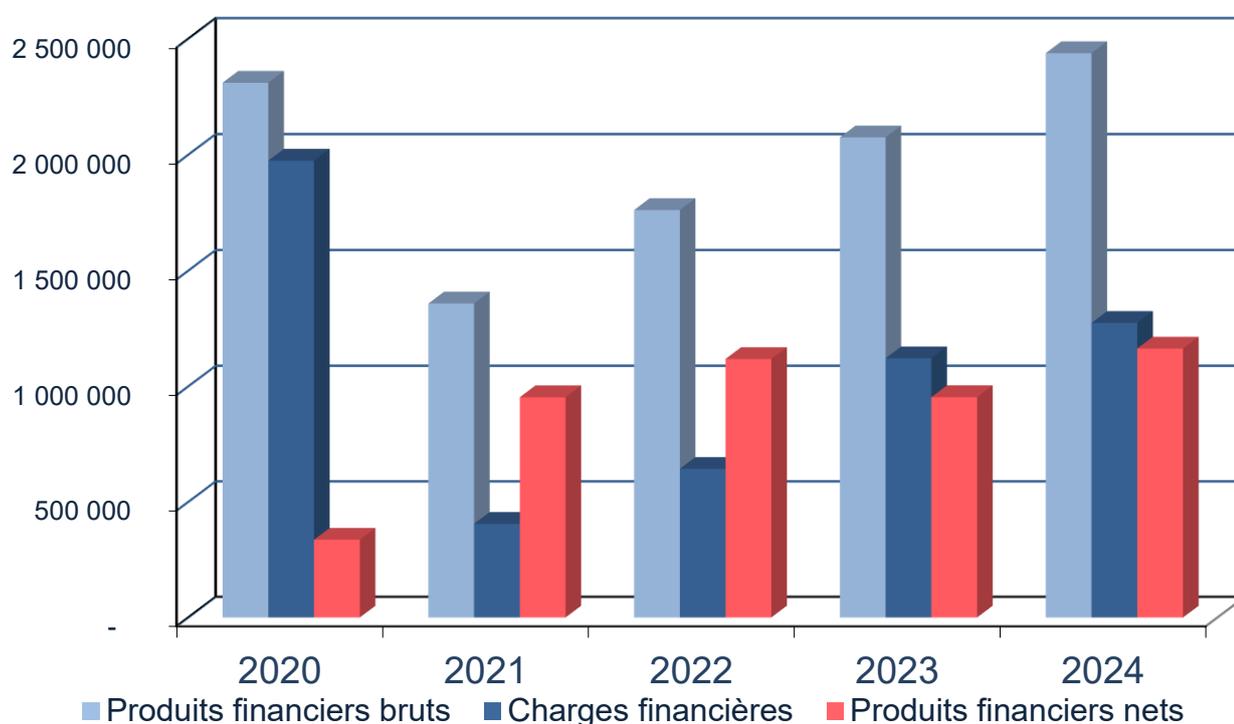
Par ailleurs, des moins-values latentes ont été calculées sur les actifs hors immobilier pour un montant de 144 K€ en 2024 contre 1 004 K€ de moins-values latentes en 2023, ces évaluations ont été réalisées hors coupons courus.

Les moins-values latentes du portefeuille obligataire diminuent à 402 K€ contre 1 158 K€ en 2023.

Sur les actifs immobiliers, nous enregistrons des plus-values latentes d'un montant de 3 692 K€.

Les plus ou moins-values ne sont pas comptabilisés puisqu'elles se rapportent à des actifs non cédés.

Comptes financiers



Les autres produits représentent pour l'année 2024 un montant de 648 K€ contre 706 K€ en 2023. Ils se ventilent en produits techniques pour 640 K€ dont l'essentiel provient des commissions et courtage reçus, des cotisations nettes encaissées pour la prestation « assistance » pour 486 K€.

A- LES SINISTRES

Concernant la sinistralité, l'exercice 2024 a connu une accalmie sur le front des évènements climatiques et sur les incendies d'intensité, permettant ainsi une amélioration significative du rapport Sinistres/Primes de la branche dommages aux biens à 67% contre 109% en 2023.

En 2024, aucun incendie, ni évènement climatique de grande ampleur, n'a touché les programmes de réassurance en excédent de sinistre, contrairement au risque automobile avec la survenance d'un sinistre évalué à 1 586 K€.

La sinistralité automobile se détériore pour sa part avec un rapport Sinistres/Primes à 88% portée notamment par une augmentation des coûts moyens en dommages/collision.

En conséquence, le ratio Sinistres/Primes de l'exercice de survenance 2024 s'améliore de 10 points à 70% contre 80 % en 2023.

Nous avons enregistré 11 068 dossiers de sinistres au cours de l'exercice contre 12 112 l'année précédente, soit une baisse de près de 9% des déclarations, dont 10 sinistres ou évènements supérieurs à 100 K€ (5 en incendie, 3 en automobile, 1 en dégâts des eaux et 1 en catastrophe naturelle).

La sinistralité grave, c'est-à-dire celle ayant un impact sur les traités de réassurance non proportionnels représente 7 points de sinistralité contre 19 points en 2023.

Sur les exercices antérieurs, nous enregistrons des dégagements de provisions en lien avec la révision des dossiers d'un montant de 901 K€.

Sur le portefeuille en run off du courtier grossiste, des bonis de 36 K€ ont été enregistrés.

Au global, nous constatons un boni sur la liquidation des provisions de 937 K€, sur les sinistres nets de recours (sur une base dossier/dossier) des exercices antérieurs.

La sinistralité totale tous exercices confondus, nette de recours, frais de gestion inclus, s'est élevée à 22 027K€ contre 29 511 K€ en 2023, soit un rapport Sinistres/Primes de 72% contre 105% en 2023.

Les sinistres importants de l'année 2024 sont :

- Le sinistre incendie d'un commerce le 13 juillet pour un montant estimé à 646 K€,
- La survenance d'un sinistre automobile le 26 mai pour un montant estimé à 1 586 K€,
- L'actualisation d'une provision de sinistre corporel automobile de 2022 à hauteur de 1 850 K€



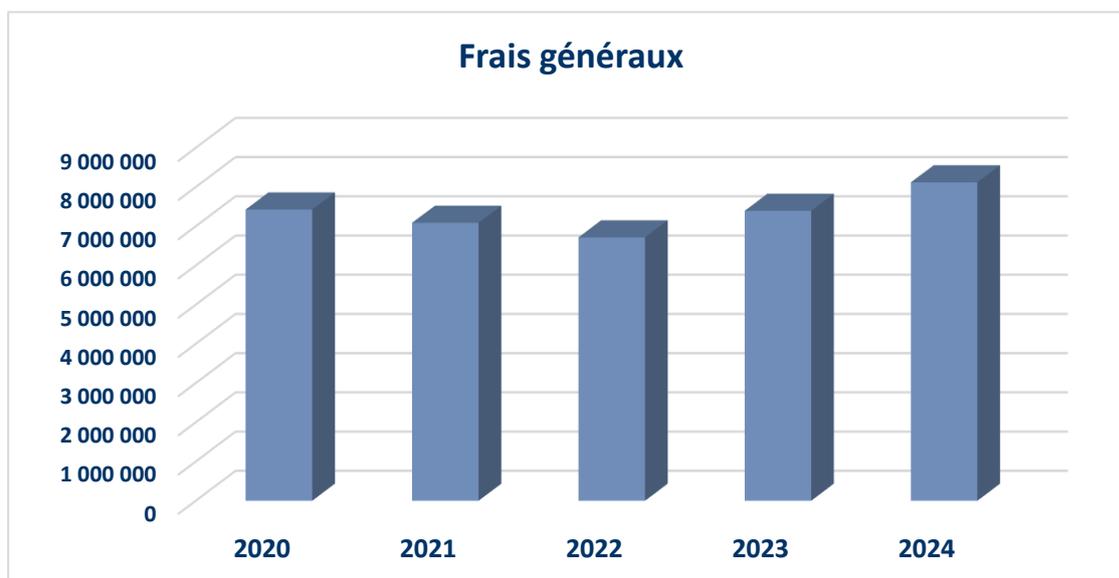
B - CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement nettes se sont élevées à 7 397 K€ contre 6 707 K€ en 2023. Si on inclut les frais internes de règlement déjà compris dans la charge des sinistres, les frais généraux s'élèvent à 8 280 K€ contre à 7 394 K€ en 2023.

Cette hausse des frais généraux s'explique principalement par les effets combinés suivants :

- L'embauche de nouveaux collaborateurs,
- Des commissions versées aux courtiers en hausse en raison du développement de l'activité courtage direct,
- Des prestations liées au renforcement de la sécurisation du système d'information,
- Des honoraires en lien avec l'inflation réglementaire.

Ainsi, le ratio frais généraux rapporté aux cotisations acquises s'élève à 27.04 % contre 26.17% en 2023. La somme des salaires des cinq personnes les mieux rémunérées de l'année 2024 est de 486 K€.



LES RESULTATS

A - COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE

Après deux années de perte brute, le résultat technique hors réassurance affiche un bénéfice de 1.945 K€ en 2024.

La réassurance a pour objectif de limiter la volatilité des résultats techniques et figure parmi les outils de gestion des risques permettant d'atteindre le niveau de solvabilité souhaité.

Ainsi, le programme de réassurance a évolué en 2024 avec une cession quote-part sur les principales lignes d'activité augmentée à 85% contre 78%, ce qui a entraîné mécaniquement une augmentation des primes cédées de 14.5%, croissance du chiffre d'affaires incluse.

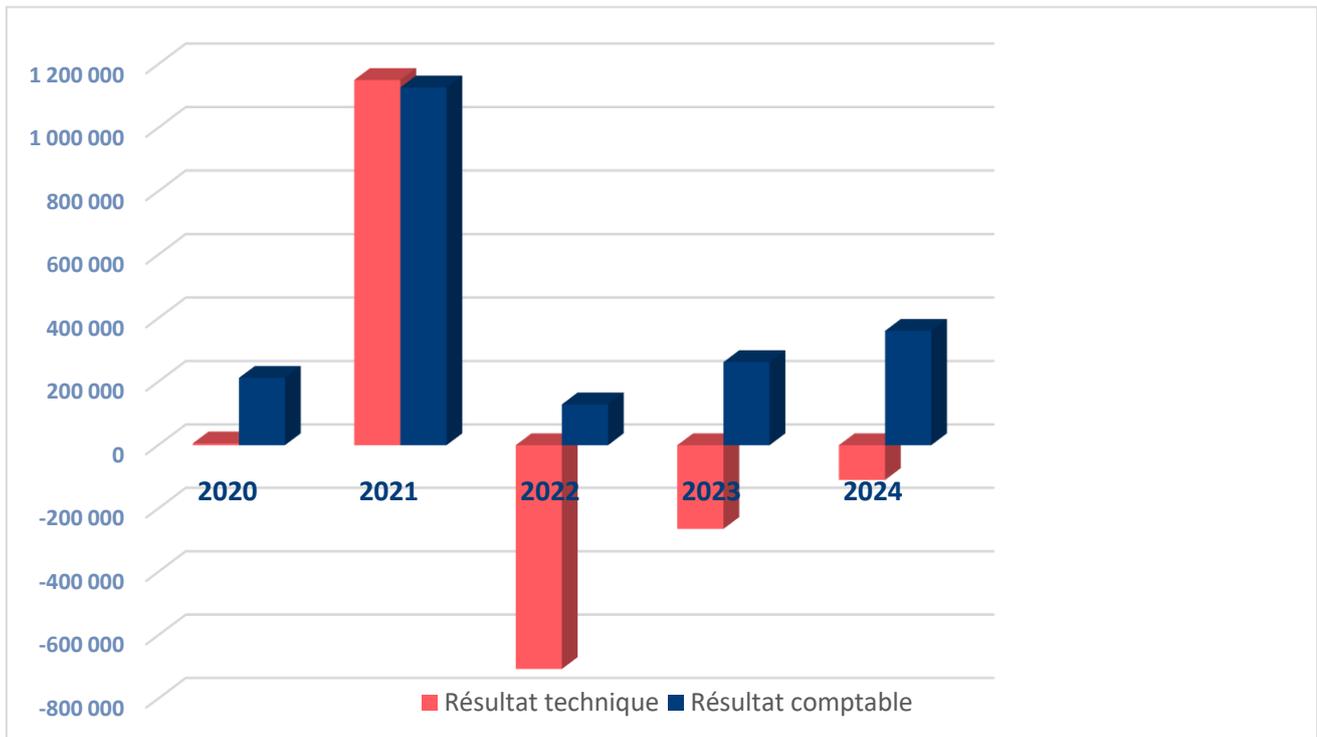
Après intervention des programmes de réassurance, AMP améliore son résultat technique à - 110 K€, en amélioration par rapport aux deux exercices précédents : - 264 K€ en 2023 et -706 K€ en 2022.

Compte tenu d'un ratio Sinistres/Primes en nette amélioration et l'absence de sinistres de grande ampleur, le solde de réassurance est, cette année, en faveur des réassureurs qui constatent un profit de 2 055 K€.

B - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

La perte technique, indiquée ci-dessus, de 110 K€ doit, d'une part, être augmentée des produits exceptionnels et des produits financiers non affectés au compte technique et, d'autre part, être diminuée des charges exceptionnelles et de l'impôt sur les sociétés.

Après ces différentes opérations, nous enregistrons un bénéfice comptable de 361 K€ contre 262 K€ en 2023.



BILAN

Nous vous proposons l'affectation suivante du résultat :

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2024 de 360 528 € :

Au compte de Report à Nouveau, ce qui portera le solde à 6 160 163.48 €

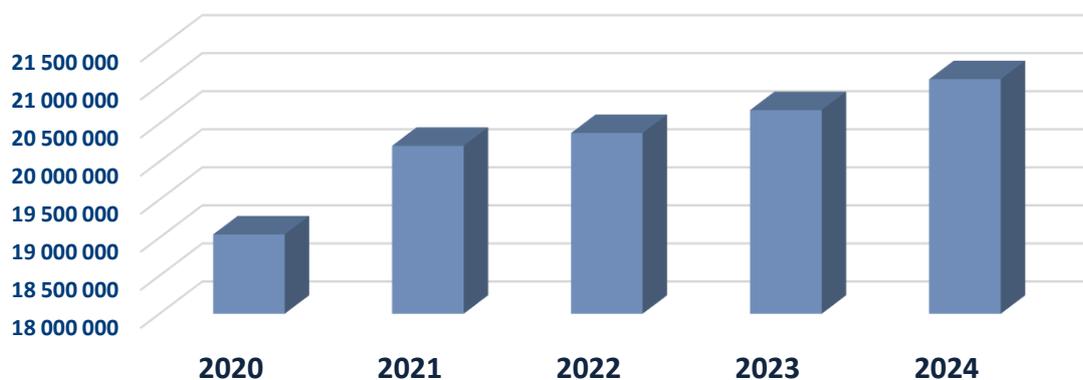
A- LES FONDS PROPRES

Les fonds propres et réserves, si vous suivez notre proposition d'affectation, s'élèveront à 21 082 K€ contre 20 677 K€ en 2023

Informations sur la variation des capitaux propres :

A	
1 Capitaux propres à l'ouverture 2023	20 414 855
2 Affectation du résultat par l'AGO	261 931
3 Capitaux propres à la clôture 2024	20 676 787
B	
1 Variations au cours de l'exercice 2024	44 678
C	
Capitaux propres au bilan à la clôture de l'exercice 2024 avant AGO	20 721 465
D	
Résultat 2024	360 528
E	
Capitaux propres incluant le résultat 2024	21 081 993

Fonds propres

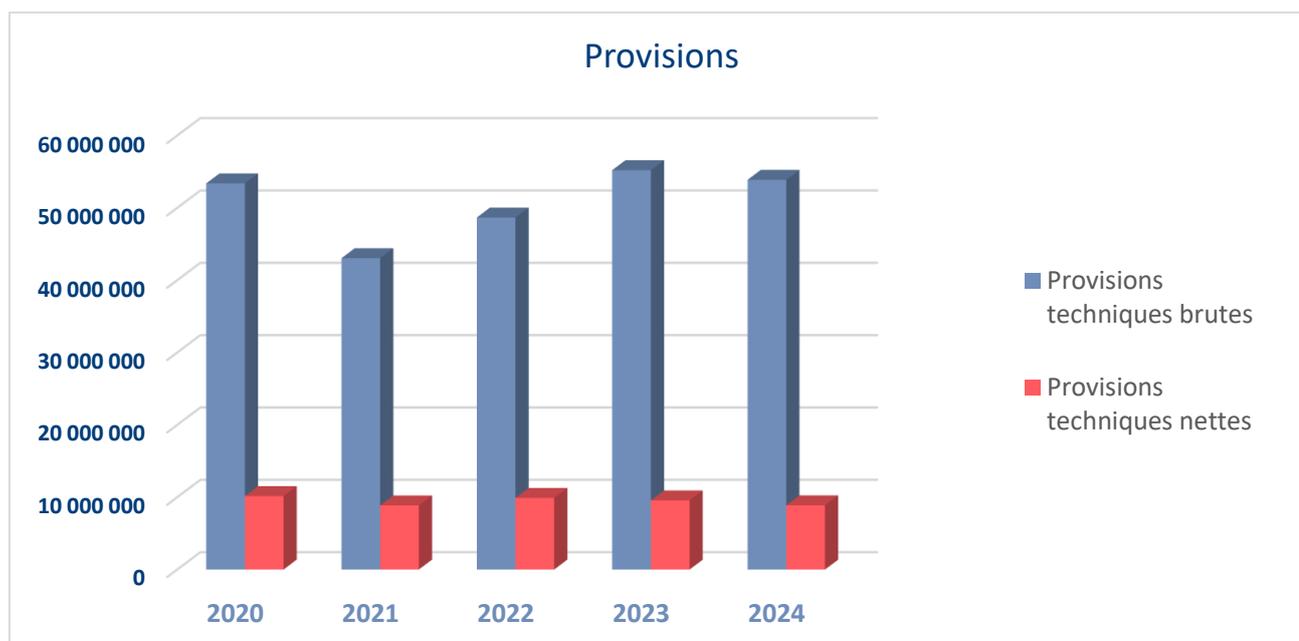


B- LES PROVISIONS

Les provisions techniques brutes s'élèvent à un total de 53 872 K€ contre 55 204 K€ en 2023.

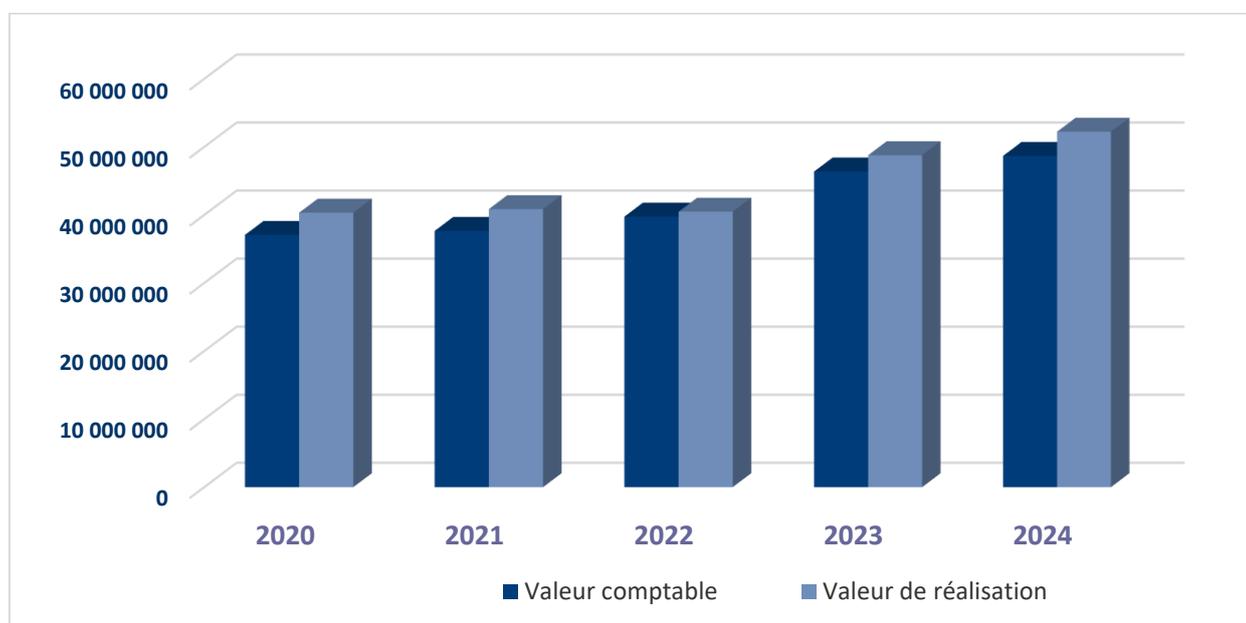
La diminution des provisions brutes provient principalement de l'exercice 2024 combiné à la révision des sinistres et au bonis de liquidation.

Après déduction de la réassurance, les provisions techniques nettes à la charge des AMP s'élèvent à 8 887 K€ contre 9 565 K€ en 2023.



C- LES PLACEMENTS

Les placements admis en représentation des provisions techniques sont comptabilisés pour 48 677 K€ contre 46 381 K€ l'année précédente. En valeur de réalisation, ils sont estimés à 52 226 K€ soit en plus-value latente de 3 548 K€. Ils permettent de couvrir 97 % des provisions techniques brutes et 588 % des provisions techniques nettes.



INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

Dettes et créances :

En application de la circulaire de la Fédération Française des Assurances du 29 mai 2017, les informations qui figurent ci-après, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Le montant des dettes fournisseurs, au 31/12/2024 est de 682 K€ contre 341 K€ en 2023, le délai moyen de règlement reste identique aux années précédentes soit 30 jours.

« En application des dispositions de l'article L.441-6-1 alinéa 1 du code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance. »

Au 31 décembre 2024, le montant net des dettes fournisseurs s'élève à 67 K€ dont 2 K€ d'acomptes versés. Après déduction des factures non parvenues d'un montant de 615 K€, l'échéancier des dettes fournisseurs est le suivant : montant non échu au 31 décembre 2024 pour 69 K€ dont 54 K€ à moins d'un mois.

Conventions réglementées : Nous vous informons, que votre commissaire aux comptes nous relate dans son rapport spécial les conventions réglementées visées par les dispositions de l'article R.322-57-1 du code des assurances et nous vous demandons d'en approuver les termes.

Contrats d'assurance :

Nous vous informons, que votre commissaire aux comptes vous relate, dans son rapport spécial prévu à l'article R.322-57-IV-2° du code des assurances, les contrats d'assurance de toute natures souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, descendants et ascendants, dont nous vous demandons d'en approuver les termes.

Charges non déductibles :

Nous vous informons que les charges non déductibles fiscalement (art 39-4 du CGI), s'élèvent pour l'exercice écoulé à 42 339 € que nous soumettons à votre approbation.

Indemnités versées aux administrateurs :

Le montant des indemnités et frais versés aux administrateurs en 2024 s'est élevé à 33 208 €.

Commissaires aux comptes :

Le cabinet GRANT THORNTON assure le commissariat aux comptes

Événements postérieurs à la clôture :

Néant

SOLVABILITE 2

La directive Solvabilité 2 fixe le cadre réglementaire des sociétés d'assurance et de réassurance depuis le 1^{er} janvier 2016.

Cette directive se traduit par 3 niveaux d'exigences (3 piliers) :

- Une évaluation quantitative des risques déterminant un besoin en capital (pilier 1)
- Des exigences qualitatives de gouvernance d'entreprise fondées sur le contrôle des risques (pilier 2)
- Une formalisation croissante dans les informations communiquées aux autorités de contrôle et au public (pilier 3)

Pour les calculs du Capital de Solvabilité Requis (SCR) et du Minimum de Capital Requis (MCR), AMP a retenu la formule standard.

Résultat des calculs transmis au 2 avril 2025 sur les comptes au 31 décembre 2024 :

Fonds propres / comptes sociaux	21 082 k€
Fonds propres prudentiels	23 559 K€
SCR (Capital de Solvabilité requis)	7 478 K€
MCR (Minimum du Capital requis)	4 000 K€
Taux de couverture du SCR (par les éléments constitutifs selon les normes solva 2)	315%
Surplus de couverture	16 081 k€
Taux de couverture du MCR (par les éléments constitutifs selon les normes solva 2)	589%

Ces taux de couverture du SCR et du MCR montrent un niveau confortable de solvabilité.

Les informations Solvabilité 2 ne sont pas auditées par les Commissaires aux Comptes.

PERSPECTIVES

La gestion des risques étant au cœur de notre métier, nous cherchons en permanence à adapter notre service à la société en fonction de leur évolution.

Depuis plusieurs années, nous faisons face à une montée des risques sans précédent avec l'augmentation de leur fréquence et de leur intensité.

Dans ce contexte, l'assurance est cruciale pour la protection des assurés, de leurs biens et responsabilités et de leur personne. Et choisir un assureur qui vous connaît, dans un modèle mutualiste, où le profit des actionnaires n'a pas sa place est le gage d'une gestion saine au seul bénéfice des sociétaires.

Le niveau élevé de solvabilité des AMP traduit d'ailleurs positivement cette ambition.

En 2025, les AMP vont porter leurs efforts sur la prévention des risques parce que le meilleur sinistre est celui qui ne se produit pas parce que l'on a su l'éviter.

Nous allons également être attentifs à la délivrance d'une haute qualité de service qui passe par la poursuite d'une politique active de recrutement et par la formation dispensée aux équipes chargées d'accompagner et conseiller les assurés en proximité partout sur notre territoire : adapter les garanties aux besoins et gérer efficacement le sinistre quand il se réalise.

Les projets en cours et à venir sont nombreux et ont tous pour objectif de faire rayonner les AMP sur son territoire historique. Et la nouvelle campagne de communication prévue à partir du printemps 2025 en est la parfaite illustration.

Mesdames et Messieurs, le conseil d'administration vient de vous rendre compte des opérations de l'exercice 2024 et de ses objectifs futurs.

En son nom, je vous remercie de votre attention, et reste disponible avec Monsieur MARSEILLE pour répondre aux éventuelles questions.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale siégeant en Assemblée Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) faisant apparaître un bénéfice de 360 528,43€.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2024.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2024 de 360 528,43 € de la manière suivante :

Au compte de Report à Nouveau, ce qui portera le solde à 6.160 163.48 €.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le montant des indemnités et frais versés aux Administrateurs en 2024 s'élève à 33 208 €.

L'Assemblée Générale autorise les Administrateurs à recevoir à titre d'indemnités et frais, la somme plafond de 36 000 € pour l'année 2025, sous réserve des missions spéciales dont certains pourraient être chargés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le rapport présenté en conformité avec les dispositions de l'Article R.322-57-I du code des assurances par le Commissaire aux Comptes concernant les conventions réglementées.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le rapport présenté en conformité avec les dispositions de l'Article R.322-57-IV-2° du code des assurances par le Commissaire aux Comptes concernant les contrats d'assurances de toute nature, souscrits auprès de la société par ses Administrateurs, ses Dirigeants salariés et leur Conjoint, Ascendants et Descendants.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

A C T I F

C O M P T E S	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
2. Actifs incorporels	169 146,68	196 753,58
2. TOTAL ACTIFS INCORPORELS	169 146,68	196 753,58
3. Placements		
3a. Terrains et Constructions	7 193 712,68	7 495 569,23
3c. Autres placements	41 713 278,89	36 863 211,17
3. TOTAL DES PLACEMENTS	48 906 991,57	44 358 780,40
5. Part des Cessionnaires dans les provisions		
5a. Provisions pour primes non acquises	2 518 148,00	2 268 355,23
5d. Provisions pour sinistres non-Vie	40 078 454,64	40 454 431,12
5i. Autres provisions techniques non vie	2 388 136,37	2 915 634,92
5. TOTAL DES CESSIONNAIRES	44 984 739,01	45 638 421,27
6. Créances		
6aa. Primes à émettre	2 362 430,67	2 255 009,10
6ab. Créances nées d'opérations d'assurance directe	742 230,94	790 327,34
6b. Créances nées d'opérations de réassurance	2 126 773,99	603 249,28
6c. Autres Créances		
6ca. Personnel	2 956,70	3 556,70
6cb. Etat, Organismes de Sécurité sociale		
6cc. Débiteurs divers	52 115,98	33 636,40
6. TOTAL DES CREANCES	5 286 508,28	3 685 778,82
7. Autres actifs		
7a. Actifs corporels d'exploitation	406 112,48	479 255,65
7b. Comptes courants et caisses	664 572,91	2 651 289,05
7. TOTAL DES AUTRES ACTIFS	1 070 685,39	3 130 544,70
8. Comptes de régularisation - Actif		
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	528 710,71	553 042,37
8b. Frais d'acquisition reportés	334 483,72	333 282,70
8c. Autres comptes de régularisation	203 175,02	241 484,15
8. TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION	1 066 369,45	1 127 809,22
TOTAL DE L'ACTIF	101 484 440,38	98 138 087,99

BILAN ACTIF – PASSIF – HORS BILAN

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

P A S S I F

C O M P T E S	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
1. Capitaux propres		
1a. Fonds d'Etablissement	10 926 321,33	10 881 643,22
1d. Autres réserves	3 995 508,58	3 995 508,58
1e. Report à nouveau	5 799 635,05	5 537 703,59
1f. Résultat de l'Exercice	360 528,43	261 931,46
1. TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	21 081 993,39	20 676 786,85
3. Provisions techniques brutes		
3a. Provisions pour primes non acquises	3 026 749,67	2 967 396,10
3d. Provisions pour sinistres à payer non Vie	47 370 375,16	48 368 720,72
3g. Provisions pour égalisation	801 375,00	582 546,00
3i. Autres provisions techniques non vie	2 673 621,28	3 285 739,13
3. TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	53 872 121,11	55 204 401,95
5. Provisions pour risques et charges	172 076,00	35 000,00
5. TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	172 076,00	35 000,00
6a. Dettes pour dépôts en espèces reçus des Cessionnaires	21 064 535,94	16 372 731,94
6b. Dettes pour dépôts en espèces reçus des Etablissements de crédit		
6. TOTAL DES DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES	21 064 535,94	16 372 731,94
7. Autres dettes		
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 991 255,60	2 070 693,40
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance	78 185,40	1 118 889,11
7d. Dettes envers les établissements de crédit	96 798,06	69 985,41
7e. Autres dettes		
7ea. Emprunts		
7eb. Dettes financières et dépôts de garantis	1 650,00	1 650,00
7ec. Personnel	485 983,05	456 564,94
7ed. Etat, Organismes de Sécurité Sociale	857 541,47	818 476,81
7ee. Créanciers divers	1 261 462,30	742 547,24
7. TOTAL DES AUTRES DETTES	4 772 875,88	5 278 806,91
8. Comptes de régularisation - Passif	520 838,06	570 360,34
8. TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION	520 838,06	570 360,34
TOTAL DU PASSIF	101 484 440,38	98 138 087,99

BILAN ACTIF – PASSIF – HORS BILAN



ENGAGEMENTS HORS BILAN

AU 31 DECEMBRE 2024

ENGAGEMENTS HORS BILAN	Exercice 2024	Exercice 2023
<p>Engagements reçus</p> <p>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires, rétrocessionnaires et espèces gagées</p> <p>Couverture du passif social</p>	<p>45 718 876</p> <p>66 267</p>	<p>44 132 594</p> <p>65 288</p>
<p>Engagements donnés</p> <p>Engagement de restitution des valeurs reçues en nantissement et espèces gagées.</p> <p>Engagement donné en matière de passif social</p>	<p>45 718 876</p> <p>176 874</p>	<p>44 132 594</p> <p>165 012</p>

COMPTE DE RESULTAT NON VIE

C O M P T E S	OPERATIONS	CESSIONS	OPERATIONS	OPERATIONS
	BRUTES		NETTES	NETTES
	2024	2024	2024	2023
1. Cotisations émises				
1a. Cotisations	30 679 726,86	-25 442 711,52	5 237 015,34	6 177 359,18
1b. Variations des primes non acquises	-59 353,57	249 792,77	190 439,20	64 907,81
1. TOTAL DES COTISATIONS ACQUISES	30 620 373,29	-25 192 918,75	5 427 454,54	6 242 266,99
2. Produits des placements alloués	343 029,00		343 029,00	301 193,00
2. TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	343 029,00		343 029,00	301 193,00
3. Autres produits techniques	640 142,89		640 142,89	629 228,10
3. TOTAL DES AUTRES PRODUITS	640 142,89		640 142,89	629 228,10
4. Charges des sinistres				
4a. Prestations et frais payés	-23 653 484,56	17 913 458,00	-5 740 026,56	-6 319 303,49
4b. Charges des provisions pour sinistres	998 345,56	-375 976,48	622 369,08	166 827,15
4. TOTAL DES CHARGES DES SINISTRES	-22 655 139,00	17 537 481,52	-5 117 657,48	-6 152 476,34
5. Charges des autres provisions techniques	612 117,85	-527 498,55	84 619,30	40 760,75
5. TOTAL DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	612 117,85	-527 498,55	84 619,30	40 760,75
7. Frais d'acquisition et d'administration				
7a. Frais d'acquisition	-3 428 214,41		-3 428 214,41	-3 206 593,94
7b. Frais d'administration	-1 804 416,65		-1 804 416,65	-1 726 975,34
7c. Commissions reçues des Réassureurs		6 128 363,00	6 128 363,00	5 315 384,00
7. TOTAL DES FRAIS	-5 232 631,06	6 128 363,00	895 731,94	381 814,72
8. Autres charges techniques	-2 164 290,32		-2 164 290,32	-1 773 355,35
8. TOTAL DES AUTRES CHARGES	-2 164 290,32		-2 164 290,32	-1 773 355,35
9. Variation de la provision pour égalisation	-218 829,00		-218 829,00	66 414,00
9. TOTAL DE LA VARIATION DE LA PROVISION POUR EGALISATION	-218 829,00		-218 829,00	66 414,00
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	1 944 773,65	-2 054 572,78	-109 799,13	-264 154,13

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE

COMPTES	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
1. RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	-109 799,13	-264 154,13
3. Produits des placements		
3a. Revenus des placements	2 056 381,71	1 852 665,71
3b. Autres produits des placements	231 508,85	156 998,90
3c. Produits provenant de la réalisation des placements	149 945,08	65 018,00
3. TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS	2 437 835,64	2 074 682,61
5. Charges des Placements		
5a. Frais de gestion des placements et frais financiers	-592 796,23	-551 785,79
5b. Autres charges des placements	-472 409,27	-463 502,80
5c. Pertes résultant de la réalisation des placements	-209 253,00	-106 072,00
5. TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS	-1 274 458,50	-1 121 360,59
6. Produits des placements transférés	-343 029,00	-301 193,00
6. TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES	-343 029,00	-301 193,00
7. Autres produits non techniques	4 336,28	65,74
7. TOTAL DES AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	4 336,28	65,74
8. Autres charges non techniques	-29 617,00	
8. TOTAL DES AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	-29 617,00	
9. Résultat exceptionnel		
9a. Produits exceptionnels	3 519,99	76 556,52
9b. Charges exceptionnelles	-198 144,85	-103 673,69
9. TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL	-194 624,86	-27 117,17
10. Participation des salariés		
10. TOTAL Participation des salariés		
11. Impôt sur les bénéfices	-130 115,00	-98 992,00
11. TOTAL IMPOT SUR LES BENEFICES	-130 115,00	-98 992,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	360 528,43	261 931,46



ETAT DETAILLE DES PLACEMENTS
Tous les placements de la SOCIETE sont localisés en FRANCE
I - PLACEMENTS IMMOBILIERS
AU 31/12/2024

Code	Désignation des Valeurs	Aff.	Valeur inscrite au bilan		Valeur nette	Valeur de Réalisation
			Valeur brute	Amortissements & Provisions		
21 - PLACEMENTS IMMOBILIERS						
21100	Parts de S.C.P.I. VALEUR PIERRE	F	625 825		625 825	828 870
21101	Parts de S.C.P.I. Multimmobilier 2	F	299 892	82 512	217 380	217 380
21102	Parts de S.C.P.I. Selectinvest 1	F	699 770	121 793	577 977	577 977
21103	Parts de S.C.P.I. Pierval santé	F	800 000	10 428	789 572	789 572
21920	Terrain siege social	F	305 507		305 507	200 000
21921	Immeuble Agence Amiens	F	145 852	67 550	78 302	357 600
21922	Immeuble AJMALE	F	47 259	39 663	7 596	63 000
21923	Immeuble BEAUVAIS	F	221 051	149 780	71 271	445 000
21926	Immeuble DOULLENS	F	227 042	126 299	100 743	175 000
21928	Immeuble ALBERT	F	130 000	46 869	83 131	124 000
21929	IMMEUBLE SIEGE SOCIAL BOVES	F	2 052 854	532 099	1 520 755	2 150 000
21931	IMMEUBLE PERONNE	F	133 896	18 904	114 992	122 500
22012	Terrain 5 Rue DIJON AMIENS	F	37 350		37 350	
22017	Terrain 3 BIS Rue DIJON AMIENS	F	16 007		16 007	
22020	Immeuble 4 rue E.Gand	F	1 167 118	503 122	663 995	1 450 000
22021	Immeuble Locatif 11 Place JOFFRE AMIENS	F	338 064	147 603	190 461	387 400
22022	Immeuble Locatif 5 Rue DIJON AMIENS	F	1 550 678	450 164	1 100 514	1 590 000
22023	Immeuble Locatif 3 Rue DIJON AMIENS	F	353 232	148 466	204 766	365 000
22024	Immeuble Place 9 JOFFRE AMIENS	F	171 391	95 755	75 636	265 000
22025	Immeuble SAINT-QUENTIN	F	328 824	209 238	119 586	265 000
22027	Immeuble 3 bis rue DIJON AMIENS	F	304 731	93 645	211 086	330 000
22031	Immeuble Placement Peronne	F	90 439	9 183	81 256	182 500
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS			10 046 782	2 853 071	7 193 710	10 885 799



II - PLACEMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN CONFORMEMENT A L'ARTICLE R 332-20

AU 31/12/2024

Code	Désignation des Valeurs	Nbre	Aff.	Valeur inscrite au bilan		Valeur nette	Valeur de Réalisation
				Valeur brute	Amortissements & Provisions		
	230 - ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE						
	OPCVM						
FR0000978421	Palatine EQU.3DEC	31,00	L	9 903		9 903	11 352
FR0012903250	BFT AUREAS ISR-FCP	32447,28		3 375 175		3 375 175	3 440 725
FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY IC FCP	249,9131002		3 307 028		3 307 028	3 314 333
	COMPTES A TERME						
	C.A.T Banque Grand Ouest			10 000 000		10 000 000	10 000 000
	TOTAL C.A.T			10 000 000		10 000 000	10 000 000
	TOTAL DES AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE			16 692 107		16 692 107	16 766 409
	ACTIONS						
	France						
FR0010411983	Actions S.C.O.R.	341	F	11 902		8 106	8 106
FR0000130809	SOCIETE GENERALE	5 000	F	123 614		123 614	135 800
FR0010261198	LYXOR MSCI EURO	1 340	F	213 094		213 094	247 284
FR0000125007	SAINT-GOBAIN (CIE)	2 640	F	125 396		125 396	226 248
	Luxembourg						
LU1646360971	LYX.CORE MSCI	3 990	L	209 614		209 614	246 542
	TOTAL DES ACTIONS			683 620		679 823	863 979
	TOTAL ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE			17 375 726		17 371 930	17 630 389

Code	Désignation des Valeurs	Nbre	Aff.	Valeur brute	Valeur inscrite au Bilan	Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur de remboursement	+ou- value latentes
FR0013369535	OBLIGATIONS D'ENTREPRISE COTES SG									
	SGIS TV18-100129EMTN	2	F	200 000			200 000	183 970	200 000	
	OBLIGATIONS COTES BRED									
XS2131567138	ABN AMRO PERP-TV	500		500 300		-256	500 044	499 050	500 000	-300
FR0014004AF5	AIR France - KLM 3,875%	5		502 000		-1 352	500 648	503 075	500 000	-2 000
DE000A289FK7	ALLIANZ TV20 PERP	3		618 900		-7 547	611 353	523 890	600 000	-18 900
XS2114413565	AT&T TV20-PERP	5		505 000		-4 744	500 256	497 900	500 000	-5 000
FR0013416146	AUCHAN 2,375% 19-250425	3		300 450		-386	300 064	297 930	300 000	-450
XS2314312179	AXA TV21-071041	500		500 600		-254	500 346	500 000	500 000	-600
XS2737652474	AXA TV24 PERP EMTN	500 000		511 500		-1 161	510 339	524 798	500 000	-11 500
FR0013181898	BANQUE POSTALE 3% 16-090628 EMTN	2		229 000		-22 114	206 886	197 590	200 000	-29 000
FR0013461795	BANQUE POSTALE TV19-PERP	3		590 420		7 701	598 121	580 568	600 000	9 580
XS2077670342	BAYER TV19-1211179	6		614 100		-8 765	605 335	561 540	600 000	-14 100
ES0813211028	BBVASM V6 PERP	2		413 000		-10 340	402 660	402 670	400 000	-13 000
FR001400F323	BFCM 5,125%23-130133	3		323 100		-1 880	321 220	319 395	300 000	-23 100
FR001400BBL2	BNP PARIBAS TV22-PERP	3		583 800		4 957	588 757	636 180	600 000	16 200
FR0012401636	BPCE 3,10%15-170227 TSR	100 000		107 300		-5 881	101 419	98 725	100 000	-7 300
FR0011952621	BPCE 3,85% 14-250626 TSR	400 000		437 900		-30 357	407 543	403 128	400 000	-37 900
FR0013218849	CASA 2,5%16-221226	300		311 850		-9 256	302 594	296 193	300 000	-11 850
FR0012616894	CMNE 2,75% 15-270427 TSR	2 000		210 000		-7 546	202 454	193 518	200 000	-10 000
FR0013336534	CNP ASSURANCES 4,75% 18-PERP	5		532 500		-18 155	514 345	497 375	500 000	-32 500
FR0011949403	CNP ASSURANCES TV14-050645	2		209 100		-2 969	206 131	200 560	200 000	-9 100
FR001400RIX8	CNP ASSURANCES TV24-160754	5		534 550		-262	534 288	523 650	500 000	-34 550
XS2202000424	COOP RABOBANK TV20 PERP COCO	2		446 600		-27 690	418 910	395 404	400 000	-46 600
XS2456432413	COOP RABOBANK TV22 PERP	2		401 000		-375	400 625	393 460	400 000	-1 000
FR001400N2U2	CREDIT AGRICOLE TV24 - PERP	6		609 600		-1 610	607 990	621 150	600 000	-9 600
FR001400RC00	CR.AGRI.ASSUR.4,5%24-171234	10		1 040 700		-296	1 040 404	1 022 400	1 000 000	-40 700
FR0011401751	EDF SUB TV13 PERP	6		643 230		-41 942	601 288	600 330	600 000	-43 230
FR0013534336	EDF TV20-PERP	4		802 000		-871	801 129	746 920	800 000	-2 000
XS2540585564	ELECTROLUX 4,125%22-051026	500		500 000			500 000	509 275	500 000	
FR0013398229	ENGIE TV29-PERP	3		318 900		-18 900	300 000	299 790	300 000	-18 900
BEG279619330	ETHIAS 5% 15-140126	2		218 600		-16 614	201 986	203 850	200 000	-18 600
XS1640903701	EUROCLEAR BANK HSBC HOLDINGS TV17-PERP	600		674 880		-33 466	641 414	593 813	600 000	-74 880
FR0013422623	EUTELSAT 2,25% 19-130727	1		101 500		-1 127	100 373	84 740	100 000	-1 500
FR00178270772	FNAC DARTY 6%24-0104229	500		517 250		-2 630	514 620	524 825	500 000	-17 250
XS2553825949	FORVIA 7,25%22-150826	16		16 704		-373	16 331	16 595	16 000	-704
XS1767930586	FORD MOTOR CDT 1,355%18-070225	150		144 900		4 453	149 353	149 198	150 000	5 100
FR0013232444	GROUPAMA 6%17-230127 OBL.ECH.	2		243 200		-35 222	207 978	213 711	200 000	-43 200
XS2558594391	HUNGARY 5%22-220227	600		600 000			600 000	620 490	600 000	
FR001400F0H3	JGDECAUX 5% 23-110129	5		521 250		-6 679	514 571	529 825	500 000	-21 250
FR0013455854	LA MONDIALE TV19-PERP	5		557 500		-26 320	531 180	484 075	500 000	-57 500
FR001400RI88	LA MONDIALE TV24-PERP	5		514 000		-453	513 547	521 475	500 000	-14 000
XS1115498260	ORANGE 5%14-PERPETUEL-EMTN	800		973 760		-120 370	853 390	822 200	800 000	-173 760
XS1824425182	PEMEX 3,625% 14-160426	150		144 900		4 361	149 261	147 683	150 000	5 100
XS1057659838	PEMEX3,75%14-160426	150		158 850		-6 927	151 923	146 250	150 000	-8 850
FR0013388206	RENAULT 2% 18-280926 EMTN	3		295 800		3 144	298 944	294 615	300 000	4 200
FR0014000N24	RENAULT 2,375%20-250526	4		351 640		29 515	381 155	395 360	400 000	48 360
XS2538441598	ROMANIA 6,625%22-270929	500		515 150		-4 165	510 985	539 475	500 000	-15 150
FR001400EHG3	SOCIETE GENERALE TV22-061230	8		786 400		2 403	788 803	820 160	800 000	13 800
FR001400M1X9	SOGECAP TV23-160544	5		541 900		-4 043	537 857	559 400	500 000	-41 900
FR0013237070	SOLOCAL GROUP 0% 17-140322 MCB	783		783		-783	0	0	0	0
BEG350792089	SOLVAY 4,25% 24-031031	5		511 000		-1 048	509 952	515 800	500 000	-11 000
XS2224632971	TOTAL ENERGIES TV20-PERP	500		505 000		-2 168	502 832	453 200	500 000	-5 000
FR001400EA16	VALEO 5,375%22-280527 EMTN	4		405 600		-2 277	403 323	417 260	400 000	-5 600
FR001400PAJ8	VALEO 4,5%24-110430	5		501 100		-15	501 085	499 575	500 000	-1 100
FR00140007L3	VEOLIA TV20 PERP INDX	4		408 800		-4 293	404 507	374 260	400 000	-8 800
XS1799939027	VOLKSWAEN FIN TV18-PERP	6		633 480		-18 652	614 828	590 400	600 000	-33 480
	TOTAL BRED	1 008 693		24 141 347		-456 000	23 685 348	23 298 899	23 266 783	-874 564
	TOTAL OBLIGATIONS	1 008 695		24 341 347		-456 000	23 885 348	23 482 869	23 466 783	-874 564

Code	Désignation des Valeurs	Nbre	Aff.	Valeur inscrite au Bilan		Valeur nette
				Valeur brute	Corrections de valeur	
48000	Intérêts courus et non échus		F	528 711		528 711
52	Compte-Courants		F	623 406		623 406
TOTAL				1 152 117		1 152 117

V - VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT AU 31 /12/2024

Code	Désignation des Valeurs	Nbre	Aff.	Valeur inscrite au Bilan		Valeur de réalisation
				Valeur brute	Corrections de valeur	
	DEPOT ESPECES SWISS LIFE					11 266 500
	DEPOT ESPECES AVIVA PJ					118 951
	ODYSSEY-RE					37 960
	THELEM					2 377 900
	MS RE					879 034
	AON					82 500
	NATIONAL DE RESSEGUROS					301 691
	VALEURS D'ETAT					
FR0000186413	OAT 3,40% 99-29 INDEX	70 000	F			117 110
FR001400BKZ3	OAT 2%22-251132	1 900 000	F			1 793 482
FR0013200813	OBLIG. OAT 1,75% 14-251124	522	F			502 710
FR0011317783	OAT 2,75% 12-25102027	527 000	F			850 863
FR0012993103	OAT 1,50% 15-25052031	400 000	F			377 396
FR0013252228	UNEDIC 1,5% 17-20432	100 000	F			92 603
FR0010916923	OAT 3,50% 10-250426	110 000	F			114 305
	ACTIONS DE SICAV					
FR0007040084	CEZANNE Obligation FCP	3 965	F			1 898 640
FR0007486634	HSBC MONETAIRE FCP	470	F			1 531 391
FR0007448568	FRACOM FCP	58 050	F			1 337 472
FR0011550250	SCOR DEYEE INF TV 14-PERP	6 770	F			4 208 841
FR0010853531	SCOR EURO ABS AAA	74	F			87 608
QS000212LEA3	SCOR AUBER	10 967	F			49 241
FR0000096166	HSBC FRENCH GOV BONDS ID SI	380	F			73 663
IE00B0V9T086	PIMCO TOT RET BD INS HGD	442 739	F			5 260 095
LU0353175895	SWISS RE EUR SICAV DIS.2DEC	1894,,20	F			1 975 821
FR0013461043	MONCEAU EUROP.C 4D	3 232	F			960 403
FR0011817048	SCOR EURO RATES	712	F			992 969
FR0000284929	BATI PREMIERE -D-	211	F			1 056 209
LU2370215845	MONCEAU GLOB. SELECT C	130	F			451 222
US03522AAAG58	ANHEUSER-BUSH 3,65%19-010226	183	F			173 910
XS2386186063	E LILLY 0,5%21-140933	112	F			92 454
AT0000A308C5	AUSTRIA 2% 22-150726	1 898 000	F			1 908 066
LU0355583906	JP M.EU GOVERNMENT BD VV 3DEC	83 030	F			1 299 904
XS2345317510	E SHB 0,05%21-060928	3 800	F			3 447 964
	TOTAL DES OBLIGATIONS COTEES					45 718 876



**ANNEXE AU BILAN
HORS BILAN
& COMPTE DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2024**

La présente annexe est établie conformément aux dispositions aux chapitres du livre IV du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015.



SOMMAIRE DE L'ANNEXE	PAGES
<i>OBJET DE LA SOCIETE</i>	32
<i>FAIT SIGNIFICATIF DE L'EXERCICE</i>	32
1. INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES	
1.1 Principes et modes d'évaluation retenus	32
1.1.1. Postes de Bilan	32
1.1.2. Compte de résultat	40
1.1.3. Hors bilan	41
1.2 Dérogations, options exercées et changements de méthodes	41
1.2.1. Dérogations aux principes généraux du plan comptable	41
1.2.2. Options exercées dans le cadre légal	41
1.2.3. Changements de modalités d'estimation ou de présentation des comptes	41
1.2.4. Modification des hypothèses d'approvisionnement	41
2. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	
2.1 Informations sur les postes de bilan	42
2.1.1. Evolution des actifs et autres placements	42
2.1.2. Informations sur les placements	43
2.1.3. Informations sur les fonds propres et les réserves	45
2.1.4. Informations sur certains éléments techniques	46
2.1.5. Informations sur autres postes du bilan	47
2.2. Informations diverses /Informations sur le hors bilan	48
2.3. Informations sur le compte de résultat	49
2.3.1. Eléments techniques	49
2.3.2. Ventilation des produits et charges de placements	51
2.3.3. Eléments non techniques	51
3. AUTRES INFORMATIONS	
3.1. Périmètre et règle de consolidation	53
3.2. Autres informations présentant un caractère important pour la compréhension des comptes annuels de l'entreprise	53
3.3 Evénements postérieurs à la clôture	53

OBJET DE LA SOCIETE

La SOCIETE est agréée pour pratiquer les opérations d'assurances dans les catégories suivantes :

20 - Contrats individuels de dommages corporels et complémentaire maladie

22 - Contrats automobile - Garanties de responsabilité civile

23 - Contrats automobile - Autres garanties

24 - Contrats de dommages aux biens des particuliers

25 - Contrats de dommages aux biens professionnels

26 - Contrats de dommages aux biens agricoles

27 - Garanties catastrophes naturelles

28 - Contrats de responsabilité civile générale

29 - Contrats de protection juridique

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

En 2024, le chiffre d'affaires des AMP atteint 30 620 K€, en progression de 8,4% par rapport à 2023.

Cette augmentation provient en partie des augmentations tarifaire destinée à compenser d'une part, la détérioration de la sinistralité observée sur les 2 derniers exercices et d'autre part, l'inflation constatée dans les indemnisations.

Au cours de l'année, aucun incendie majeur, ni événement climatique de grande ampleur n'est survenu, contrairement au risque automobile avec la survenance d'un sinistre grave. En conséquence, le ratio S/P de l'exercice de survenance 2024 s'améliore de 10 points à 70% contre 80% en 2023.

1. INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

1.1. PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis dans le règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 dans la version applicable au 31 décembre 2024.

1.1.1. Postes de bilan

A) Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment :

Les droits au bail pour un montant de 153 224 € en valeur brute.

Les frais d'établissement : Néant.



Les logiciels sont amortis en fonction de la durée d'utilisation (essentiellement sur 5 ans).

Au 31 Décembre 2024, les valeurs des logiciels sont les suivantes :

Valeur brute :	89 684 €
Amortissement linéaire :	73 762 €
Valeur nette	15 922 €

B) Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction et d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dit).

Les immeubles sont amortis linéairement suivant la méthode préconisée par les normes comptables sur les immobilisations :

- Par composants
- Durée d'utilisation prévisible des locaux.

Les composants principaux et leur durée moyenne d'utilisation sont :

- | | |
|-----------------------------------------|---------------------|
| - Gros œuvre | entre 40 et 100 ans |
| - Façades et toitures | entre 20 et 25 ans |
| - Installations générales et techniques | 15 ans |

Les pourcentages de répartition varient selon le type de construction.

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition sous déduction :

- de l'amortissement pour les immeubles.
- d'une provision pour dépréciation pour les immeubles si la comparaison de leur valeur nette comptable totale avec la valeur d'expertise globale fait apparaître une moins-value latente.

Aucune provision n'est à comptabiliser au 31/12/2024.

- d'une provision pour dépréciation, si la dépréciation a un caractère durable pour les S.C.P.I.

Au 31 Décembre 2024, la valeur totale brute des SCPI est de 2 425 487 €.

Une dotation à la provision pour dépréciation a été constatée pour 54 760 € sur l'exercice 2024. Le montant global de la provision s'élève donc à 214 731 € au 31 décembre 2024.

SCPI	Montant Brut à la Clôture de l'Exercice	Dépréciation à la Clôture de l'Exercice	Montant Net inscrit au Bilan à la Clôture de l'Exercice	Valeur de réalisation au 31/12/2024
s de S.C.P.I. VALEUR PIERRE	625 825	-	625 825	828 870
s de S.C.P.I. Multimobilier 2	299 892	82 512	217 380	217 380
s de S.C.P.I. Selectinvest 1	699 770	121 793	577 977	577 977
s de S.C.P.I. Pierval santé	800 000	10 428	789 572	789 572
Valeur totale S C P I	2 425 487	214 733	2 210 754	2 413 799

Tous les immeubles en propriété ont fait l'objet d'une expertise au titre de l'année 2024.

Les immeubles sont répertoriés selon leur destination soit en immeuble d'exploitation soit en immeuble de placement :

Immeubles d'exploitation	Montant Brut à la Clôture de l'Exercice	Montant Cumulé des Amortissements à la Clôture de l'Exercice	Montant Net inscrit au Bilan à la Clôture de l'Exercice	Valeur de réalisation suivant expertise immobilière
Agence Amiens	145 852	67 550	78 302	357 600
Agence AUMALE	47 259	39 663	7 596	63 000
Agence BEAUVAIS	221 051	149 780	71 271	445 000
Agence DOULLENS	227 042	126 299	100 743	175 000
Agence ALBERT	130 000	46 869	83 131	124 000
SIEGE SOCIAL BOVES	2 358 361	532 099	1 826 262	2 150 000
Agence PERONNE	133 896	18 904	114 992	122 500
Valeur totale immeubles d'exploitation	3 263 461	981 163	2 282 298	3 437 100

Immeubles de placement	Montant Brut à la Clôture de l'Exercice	Montant Cumulé des Amortissements à la Clôture de l'Exercice	Montant Net inscrit au Bilan à la Clôture de l'Exercice	Valeur de réalisation suivant expertise immobilière
Immeuble Rue Gand Amiens	1 167 118	503 122	663 995	1 450 000
Immeuble 11 place JOFFRE Amiens	338 064	147 603	190 461	387 400
Immeuble 9 place JOFFRE Amiens	171 391	95 755	75 636	265 000
Immeuble 3 rue DIJON Amiens	353 232	148 466	204 766	365 000
Immeuble 3 bis rue DIJON Amiens	320 738	93 645	227 094	330 000
Immeuble 5 rue DIJON Amiens	1 588 028	450 164	1 137 864	1 590 000
Immeuble SAINT QUENTIN	328 824	209 238	119 586	265 000
Immeuble Peronne	90 439	9 183	81 256	182 500
Valeur totale immeubles de Placement	4 357 834	1 657 175	2 700 659	4 834 900

C) Participations (entreprises liées et autres).

Néant

D) Autres placements.

Les obligations sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation de ces titres est constatée à la date du 31 décembre, hors intérêt couru.

En outre conformément à l'article R 343-9 du code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque avéré, notamment si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du principal).

Des comptes à termes pour un montant de 10 000 000 € dont 6 000 000 € ont été souscrits en contrepartie d'une convention de prêt de titres obligataires définie à l'article L432.6 du Code monétaire et financier.

Les actions et parts d'OPCVM sont inscrites au bilan sur la base du prix d'achat.



L'évaluation de ces titres est effectuée conformément à l'article R 343-10, c'est-à-dire:

- pour les titres cotés : le dernier cours coté au jour de l'inventaire.

Un titre est présumé déprécié durablement si :

- Il existe déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de titre à l'arrêté comptable précédent,

Ou si

- Le titre a été constamment en situation de moins-value latente significative d'au moins 20% de sa valeur comptable brute sur une période de 6 mois consécutifs précédent l'arrêté comptable.

Les modalités de calcul sont les suivantes :

- Pour les actions, la provision correspond à 100% de la moins-value latente calculée par rapport au cours du 31 Décembre 2024 afin de prendre en compte la réalité économique en fonction de l'évolution des marchés.

Une dotation pour dépréciation durable d'un montant de 934 € a été comptabilisée conformément à l'avis N°2002-F du 18 décembre 2002 amenant ainsi la provision à un montant global de 3 795 € au 31/12/2024.

E) Autres actifs.

Les actifs corporels d'exploitation sont amortis sur le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation, comprises entre 3 et 5 ans pour le matériel informatique et matériel de transport et de 5 à 15 ans pour les agencements des immeubles et mobilier de bureau.

Le système central est amorti sur 4 ans en linéaire, la durée d'amortissement des nouveaux matériels est de 3 ans.

Au 31 Décembre 2024, les valeurs du matériel informatique sont les suivantes :

Valeur brute :	424 823 €
Amortissement linéaire :	262 396 €
Amortissement dérogatoire :	0 €
Valeur nette	162 427 €

Pour les autres immobilisations corporelles : Voir Informations sur les immobilisations corporelles - Titre II)

Les produits à recevoir :

Les produits à recevoir correspondent aux revenus des SCPI du 4eme trimestre pour 27 641 €.

F) Provisions techniques.

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

- Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime.

Celle-ci est calculée contrat par contrat, prorata temporis.

Au 31 Décembre 2024, la provision s'élève à 3 026 750 €, et comprend une provision relative aux primes fractionnées futures comptabilisées également en prime à émettre pour 2 362 431 €.

- Provisions pour risques en cours

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents au contrat pour la période s'écoulant entre la date d'inventaire et la première échéance de prime pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision de primes non acquises. Le calcul est effectué catégorie par catégorie.

Une provision pour risque en cours de 362 456 € a été enregistrée au 31 décembre 2024.

- Provision pour risque d'exigibilité :

La provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque la valeur de réalisation globale à la date de l'inventaire, calculée conformément à l'article R.343-5 du Code des Assurances, de l'ensemble des placements mentionnés à l'article R343-10 du Code des Assurances (notamment immeubles, actions et autres titres à revenu variable), est inférieure à la valeur comptable.



Les titres amortissables classés en R343-10 que la société aurait la volonté et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance, sont exclus du champ d'application de la PRE.

Aucune provision pour risque d'exigibilité n'est constatée au 31/12/2024.

1) Provisions pour sinistres

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés et nettes de recours.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- Une provision estimée pour la catégorie RC matériel Automobile et Dommages matériel Automobile suivant 3 méthodes de calcul :
 - Dossier par Dossier
 - Cout moyen
 - Cadence des règlements

Ces méthodes alternatives permettent de corroborer la provision Dossier par Dossier.

La méthode retenue est celle « dossier par dossier » complétée par une provision pour tardifs pour la R.C comme pour le dommage matériel Automobile, elle correspond à l'estimation la plus prudente.

Pour la « Complémentaire Maladie » l'estimation a été calculée suivant la cadence des règlements.

Pour les autres branches, la méthode « dossier par dossier » complétée par une provision pour tardifs a été retenue.

Le montant total de la provision brute pour sinistres (hors rentes) est de 49 998 400 €

Dont :

- Un sinistre en RC automobile survenu en 2022 avec une provision actualisée au 31 décembre 2024 à 1.830.699 €
- Un sinistre en RC automobile survenu en 2024 avec un montant estimatif de 1.550.457 € au 31 décembre 2024.
- Une provision pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire) évaluée pour un montant total de 1 125 714 €

Les hypothèses de calcul pour les sinistres gérés par AMP sont le cout moyen des sinistres vu sur 5 ans majoré de 20%. Les sinistres tardifs relatifs à la catégorie Santé sont calculés suivant la cadence des règlements.

Les autres provisions techniques Non-Vie incluent :

- Deux provisions mathématiques de rente, l'une à la suite d'un sinistre RC vie privée survenu le 19 avril 2000 pour un montant actualisé de 1 054 245 €, l'autre rente consécutive à un sinistre automobile de 1995 provisionnée pour un montant de 1 256 915 €.

Les rentes sont calculées annuellement suivant la table de mortalité TV-TD 88.90 au taux d'actualisation de 1.92% et sont indexées selon le coefficient de revalorisation prévu à l'article L434-17 du Code de la Sécurité Sociale.

Provisions pour risques en cours

2) Provision Subséquente R.C professionnelle :

Cette provision est destinée à garantir les sinistres inconnus concernant la garantie subséquente des contrats de responsabilité civile professionnelle. (Décret n° 2004-1284 du 26 novembre 2004).

Cette provision est évaluée de manière statistique et s'élève à 46 417 €

3) Provision frais de gestion :

Elle est destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes s'élevant à 2 396 626 €

Elle représente d'une part, les honoraires d'experts, et d'autre part, les frais de gestion internes calculés sur la moyenne des taux de frais de gestion des sinistres des 5 derniers exercices, déduction faites des sinistres importants, soit une moyenne de 6.17% pour l'exercice 2024. Les sinistres importants (sinistres>250 K€) font l'objet d'une provision évaluée selon une estimation des temps à passer valorisés de manière forfaitaire.

4) Provision pour recours :

Une provision de recours dossier par dossier à recevoir pour un montant de 5 071 068€
Le recours est provisionné uniquement si les A.M.P estime leur réalisation probable.

5) Provision pour égalisation :

Il s'agit d'une provision destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques naturels et les attentats.

Le décret N°2024-523 du 7 juin 2024 a modifié les limites de dotations annuelles, les plafonds et délais de reprises de la provision :

En cas de bénéfice technique, la dotation passe de 75% à 90% pour les événements naturels,

Pour le risque attentats, le délai de reprise de provision non utilisée est désormais de 16 ans contre 13 ans avant 2024.

Des dotations ont été réalisées sur l'ensemble des branches concernées par la provision, à l'exception de la catégorie Catastrophes naturelles.

- Pour la branche Attentats : une dotation a été constatée de 41 066 €
- Pour la branche Ouragans-Tempête-Grêle une dotation de 198 799 € a été réalisée
- Pour la branche Gel une reprise a été constatée de 21 036 €

Cette année nous réalisons une dotation globale de 218 829 €
Et la provision en cumul au 31 Décembre 2024 s'élève à 801 375 €

G) Frais d'acquisition reportés.

Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisitions sur les primes non acquises à la date d'inventaire sont différés sur l'exercice suivant, le pourcentage de report étant égal au pourcentage des frais d'acquisition par rapport aux primes émises brutes.

Les frais d'acquisition reportés ont été comptabilisés en 2024 pour un montant de 334 484 €

H) Autres dettes :

Les charges à payer :

Le montant des charges à payer est de 614 863 €, principalement constitué de provisions pour honoraires de 247 212 €.

I) La réassurance :

Les cotisations et sinistres sont en grande partie cédées à la réassurance :

- Un traité en quote-part multibranches à 85%, à l'exception de la santé et protection juridique où la cession est de 55,25%
- Un traité en quote-part de 80% sur les sinistres en run-off du courtier grossiste résilié au 31/12/2020
- Des traités en excédent de sinistres IRD, Forces de la nature, Auto et RC et GAV/IAC.

La part des réassureurs dans les primes non acquises au 31/12/2024 s'élève à 2 518 148 €.

La part des réassureurs dans les sinistres au 31/12/2024 est de 42 466 591 € dont une provision mathématique de rentes cédées pour 2 080 048 € et une provisions REC cédée de 308 088 €

Le montant total de la part des réassureurs dans les provisions techniques au 31/12/2024 est de 44 984 739 €

1.1.2. Compte de résultat

A) Produits financiers : règle d'allocation

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en 2 parties : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et qui figurent dans le cadre " opérations techniques " pour un montant de 343 029 € et ceux issus des capitaux propres placés dans la partie " opérations non techniques " pour un montant net de 820.348 €.

B) Les clés de répartition des charges

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- Affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination.

- Pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la Société utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs.

Ces charges sont déversées en proportion des salaires ou des effectifs de chaque Service (Sinistres, Acquisition, Administration et Autres Charges techniques).

1.1.3. Hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans les notes qui suivent sur le hors bilan.

1.2. DEROGATIONS, OPTIONS EXERCEES ET CHANGEMENTS DE METHODES

1.2.1. Dérogations aux principes généraux du plan comptable

Il n'a pas été opéré de dérogations aux principes généraux du plan comptable professionnel.

1.2.2. Options exercées dans le cadre légal

Néant.

1.2.3. Changements de modalités d'estimation ou de présentation des comptes

Néant.

1.2.4 Modification des hypothèses de provisionnement

Néant.

2. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

2.1. INFORMATION SUR LES POSTES DU BILAN

2.1.1. Evolution des actifs et autres placements

Les différentes immobilisations corporelles ainsi que leurs amortissements respectifs sont détaillés ci-dessous :

Informations sur les immobilisations corporelles :

Autres immobilisations corporelles	Montant Brut à l'ouverture de l'Exercice	Acquisition de l'Exercice	Cessions de l'Exercice	Montant Brut à la Clôture de l'Exercice
Agencements des immeubles	609 978	6 532	11 549	604 961
Matériel de transport	64 449	0	0	64 449
Matériel informatique	423 268	59 790	58 235	424 823
Matériel,mobilier de bureau	272 735	0	0	272 735
Total autres immobilisations	1 370 430	66 322	69 784	1 366 969

Amortissements des immobilisations corporelles	Montant Brut à l'ouverture de l'Exercice	Dotations aux Amortissements et Provisions de l'Exercice	Reprises des Amortissements à la Clôture de l'Exercice	Montant Cumulé des Amortissements à la Clôture de l'Exercice
Agencements des immeubles	383 906	40 769	11 010	413 665
Matériel de transport	64 449	0	0	64 449
Matériel informatique	239 135	81 496	58 235	262 396
Matériel,mobilier de bureau	220 614	16 661	0	237 275
Total autres immobilisations	908 104	138 926	69 245	977 785

Autres immobilisations corporelles nettes	Montant Brut à la Clôture de l'Exercice	Montant Cumulé des Amortissements à la Clôture de l'Exercice	Montant Net inscrit au Bilan à la Clôture de l'Exercice
Agencements des immeubles	604 961	413 665	191 296
Matériel de transport	64 449	64 449	0
Matériel informatique	424 823	262 396	162 427
Matériel,mobilier de bureau	272 735	237 275	35 460
Total autres immobilisations	1 366 969	977 785	389 183

L'évolution des actifs incorporels, constructions et placements immobiliers est indiquée dans le tableau ci-après.

2.1.2. Informations sur les placements

A) Etat des placements

L'état détaillé des placements est annexé aux comptes annuels.

Etat récapitulatif des placements :

Placements	Valeur brute au 31/12/2024	Valeur nette au 31/12/2024	Valeur de réalisation au 31/12/2024	Valeur de réalisation au 31/12/2023
Placements immobiliers	10 046 782	7 193 710	10 885 799	10 895 357
Actions et trackers	683 620	679 823	863 979	762 996
Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	6 692 107	6 692 107	6 766 409	2 496 554
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes				
Comptes à Terme	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 341 347	23 885 348	23 482 869	22 081 643
Livrets Associatifs	226 486	226 486	226 486	2 540 047
Total des Placements évalués selon l'Article R 343-9	24 341 347	23 885 348	23 482 869	22 081 643
Total des Placements évalués selon l'Article R 343-10	27 648 994	24 792 127	28 742 674	26 694 954
Total des Placements	51 990 342	48 677 474	52 225 543	48 776 597
Autres actifs	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	
Actifs affectables à la représentation des provisions techniques	925 631	925 631		

La provision pour dépréciation du portefeuille actions et parts d'OPCVM est ajustée chaque année en fonction de l'évolution des marchés.

Le montant de la provision hors placements immobiliers au 31 Décembre 2024 est de 3 795 € et correspond à la provision pour dépréciation durable.

Une dotation pour dépréciation des SCPI a été comptabilisée pour un montant de 54760 € ; elle est composée d'une dotation sur les SCPI Epargne foncière, Sélectinvest et Pierval Santé.

Les SCPI Valeur PIERRE sont en plus-values.

Le montant de la provision pour dépréciation des SCPI au 31 Décembre 2024 est de 214 731 €

Informations sur les terrains et constructions en valeur brute :

Nature de l'Actif	Acomptes versés	Immobilisations d'Exploitation		Autres Placements	
		DROITS REELS	SCI OU FONCIERES	DROITS REELS	SCI OU FONCIERES
Terrains non construits	-	-		-	
Parts de sociétés non cotées à objet foncier	-				2 425 487
Immeubles bâtis hors exploitation	-			4 357 834	
Parts actions S.I. non cotées hors exploit	-				
Immeubles d'exploitation	-	3 263 461	-		
Terrains constructions en cours	-			-	
Immeubles en cours	-			-	
Parts de SI (Immeubles en cours)	-				-
Versements restant sur S.I.	-				-
Immeubles d'exploitation en cours	-	-	-		

B) Participations et entreprises liées : sociétés dans lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable : Néant

Opérations avec les entreprises liées et celles avec lesquelles existe un lien de participation : Néant

2.1.3. Informations sur les fonds propres et les réserves

A) Fonds d'établissement

Le fonds d'établissement d'un montant de à 10.000.000 € est entièrement constitué.

B) Droits d'adhésion

Au 31 Décembre 2024, le compte « Droits d'adhésion » augmente de 44 678 € et s'élève désormais à 926 321 €.

C) Composition de l'actionnariat :

Les ASSURANCES MUTUELLES DE PICARDIE sont une Société d'Assurances Mutuelles régie par le Code des Assurances. Il n'y a pas d'actionnariat.

D) Réserves

Les comptes de réserves se décomposent comme suit :

- Réserves statutaires :	3 995 509 €
- Report à nouveau :	5 799 635 €
TOTAL	9 795 144 €

Informations sur la variation des capitaux propres :	
A	
1 Capitaux propres à l'ouverture 2023	20 414 855
2 Affectation du résultat par l'AGO	261 931
3 Capitaux propres à la clôture 2024	20 676 787
B	
1 Variations au cours de l'exercice 2024	44 678
C	
Capitaux propres au bilan à la clôture de l'exercice 2024 avant AGO	20 721 465
D	
Résultat 2024	360 528
E	
Capitaux propres incluant le résultat 2024	21 081 993

E) Réévaluation de l'exercice :

Néant.

F) Dettes envers des entreprises du groupe

Néant.

2.1.4. Informations sur certains éléments techniques**A) Recours, évolution des provisions pour sinistres, évolution du rapport sinistres à primes**

L'évaluation du montant des recours à recevoir venant en déduction du montant de la provision pour sinistres est de 5 071 068 €.

Sur les exercices antérieurs, nous constatons un boni de liquidation entre la provision pour sinistres à l'ouverture et le total des règlements de sinistres et de la provision pour sinistres à la clôture, nets de recours, qui s'élève à 937 418 € composé notamment :

- d'un mali de 1 850 K € sur un sinistre RC Auto de 2022
- de boni sur révision des rentes de 508 K€
- le reste est constitué par la révision et la forclusion 2.279 k€

Evolution du rapport à sinistres à primes (hors frais internes de gestion)

Année d'inventaire		2020	2021	2022	2023	2024
2022	Règlements	15 331 379	13 936 587	10 869 744		
	Provisions	6 150 928	3 215 979	12 203 506		
	Total des sinistres S	21 482 306	17 152 566	23 073 250		
	Primes acquises P	30 386 501	27 909 922	26 636 461		
	Pourcentage S / P	70,70%	61,46%	86,62%		
2023	Règlements	17 585 035	15 031 488	17 283 879	9 906 325	
	Provisions	3 809 405	1 153 574	6 691 019	12 662 964	
	Total des sinistres S	21 394 440	16 185 062	23 974 898	22 569 289	
	Primes acquises P	30 386 501	27 909 922	26 636 461	28 249 414	
	Pourcentage S / P	70,41%	57,99%	90,01%	79,89%	
2024	Règlements	18 282 457	15 032 106	18 779 303	16 478 205	10 959 271
	Provisions	2 996 133	592 420	4 360 300	7 096 347	10 483 924
	Total des sinistres S	21 278 590	15 624 526	23 139 602	23 574 552	21 443 195
	Primes acquises P	30 386 501	27 909 922	26 636 461	28 249 414	30 620 373
	Pourcentage S / P	70,03%	55,98%	86,87%	83,45%	70,03%

2.1.5. Informations sur autres postes du bilan

A) Frais d'établissement

Néant.

B) Détail des actifs avec clause de réserve de propriété

Néant.

C) Détail des provisions pour risques et charges.

Intitulé de la Provision	Montant
Provisions pour autres risques et charges	172 076
dont	
Provisions pour risques	172 076

D) Dettes pour dépôts en espèce.

Les dettes pour dépôts espèces correspondent aux dépôts de certains réassureurs (dépôts pour un montant correspondant aux provisions techniques qui leur incombent).

Au 31 Décembre 2024 le solde du compte s'élève à 15 064 536 €

Les dettes pour dépôt bancaires de 6 000 000 € correspondent à la contrepartie de la souscription de comptes à terme réalisée à la suite des prêts de titres obligataires.

E) Créances et dettes brutes ventilées selon leur durée

Créances	Jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances nées d'opérations d'assurances	450 386	291 844	
Primes non émises non acquises	2 362 431		
Créances nées d'opérations de réassurance	2 128 774		
Personnel	0	2 957	
Etat Organismes sociaux	0		
Débiteurs divers	52 116		
Dettes	Jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes nées d'opération d'assurances	1 991 256		
Dettes de réassurance	78 185		
Dettes envers les établissements de crédit			
Emprunt, dépôt et cautionnement reçu	1 650		
Personnel	485 983		
Etat Organismes sociaux	857 541		
Créditeurs divers			

Les créances douteuses sur les assurés sont classées de 1 à 5 ans pour 576 507 €.

Une provision pour créances douteuses est calculée suivante une méthode statistique de recouvrement vue sur une période de 4 ans, au 31 Décembre 2024 elle est de 338 020 €.

F) Détail des informations prévues aux 3^e et 4^e alinéas de l'art. 23 du décret du 29 novembre 1983.

Les produits à recevoir et les charges à payer, rattachés aux postes de créances et de dettes sont détaillés ci-après :

Comptes de régularisation - ACTIF :

1. Intérêts courus et non échus :	528 711 €
2. Produits financiers à recevoir	50 641 €
3. Amortissement du Portefeuille	64 837 €
4. Charges d'exploitation payée d'avance	138 336 €
5. Frais d'acquisition reportés	334 484 €

Comptes de régularisation - PASSIF :

1. Amortissement du Portefeuille	520 838 €
----------------------------------	-----------

2.2. INFORMATIONS DIVERSES / INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN

Informations sur les engagements reçus :

Les Réassureurs ont déposé des valeurs mobilières et espèces pour un montant de 45 718 876 € en nantissement de leurs engagements techniques.

Informations sur les engagements donnés :

Les engagements donnés au 31 Décembre 2024 : Néant.

Montant global des rémunérations et des engagements

Les congés anniversaire pour les salariés ayant 10, 20 ou 30 ans d'ancienneté ont été valorisés pour un montant brut de 33 838 €

Montants globaux des avances et crédits : Néant.

L'entreprise est couverte pour les indemnités de départ à la retraite par le biais d'un contrat d'assurance.



Le passif social au 31 Décembre 2024 est de 176.874 €, le calcul a été effectué selon une méthode prospective par l'expert-comptable, en concordance avec le calcul du gestionnaire du contrat avec les hypothèses suivantes :

- Revalorisation des salaires : 2%
- Age de départ : 64 ans
- Taux de charges sociales : 45%
- Turn over : 1%
- Taux d'actualisation : 3.35%

L'entreprise est couverte pour les indemnités de départ à la retraite par le biais d'un contrat d'assurance, le montant à la clôture de l'exercice est de 66.267 €.

2.3. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

2.3.1 ELEMENTS TECHNIQUES :

Fait caractéristiques de l'exercice :

- Un sinistre en RC Auto en mai 2024 pour un montant estimé de 1 586 000 €,
- Un sinistre corporel automobile de 2022 actualisé à 1 888 426 €

Le S/P de l'année 2024 est de 70%

A. Résultat technique par catégorie

FR.13.03.01	DOMMAGES CORPORELS INDIVIDUELS (cat 20)		AUTOMOBILE		DOMMAGES AUX BIENS		CATASTROPHES NATURELLES		RESPONS.CIVILE GENERALE		TOTAL GENERAL
	Santé (rais de soin)	Autres (dont incapacité inval)	RC (cat. 22)	DOMMAGES (cat. 23)	PARTICULIERS (cat. 24)	PROF. ET AGRIC. (cat. 25-26)	(cat. 27)	(cat. 28)	(cat. 29)	(cat. 30)	
	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	
	C0020	C0070	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0280	C0660	
Résultat technique											
Solde de souscription											
Primes de l'exercice											
Primes nettes											
Primes et accessoires émis	2 905 445,51	479 954,00	5 833 460,89	7 288 534,93	8 343 131,96	4 203 104,00	1 187 184,00	62 678,00	1 719 152,00	32 022 645,29	
Charges d'annulations	0,00	203,00	649 477,00	724 697,00	5 637,00	10 845,00	7 536,00	0,00	51 945,00	1 450 340,00	
Ristournes									0,00		
Primes à émettre nettes clôture	0,00	0,00	1 043 659,65	1 231 050,51	0,00	0,00	8 731,22	0,00	78 989,31	2 362 430,68	
Primes à émettre nettes ouverture			993 319,56	1 177 611,63			8 245,90		75 832,03	2 255 009,11	
Sous-total primes nettes	2 905 445,51	479 751,00	5 234 323,98	6 617 276,81	8 337 494,96	4 192 259,00	1 180 133,33	62 678,00	1 670 364,28	30 679 726,86	
Variation de provision pour primes non acquises											
Prov. primes non acquises clôture	0,00	21 159,00	1 269 303,65	1 615 712,51	0,00	0,00	11 323,22	0,00	109 251,31	3 026 749,68	
Prov. primes non acquises ouverture	0,00	23 528,00	1 238 878,56	1 588 167,63	0,00	0,00	10 910,90	0,00	106 911,03	2 967 396,11	
Sous-total variation de provision pour primes non acquises	0,00	-1 369,00	30 425,09	27 544,88	0,00	0,00	412,33	0,00	2 340,28	59 353,57	
Sous total primes de l'exercice	2 905 445,51	481 120,00	5 203 898,89	6 589 731,93	8 337 494,96	4 192 259,00	1 179 721,00	62 678,00	1 668 024,00	30 620 373,29	
Charge des prestations											
Sinistres payés	2 017 559,73	18 594,00	6 963 389,17	5 466 526,00	5 509 313,47	2 431 026,00	651 766,00	0,00	289 907,96	23 328 082,33	
Versements period. de rentes payés											
Recours encaissés	0,00	0,00	1 116 893,73	417 511,00	569 434,72	605 868,00	0,00	0,00	9 878,59	2 719 586,04	
Frais de gestion des sinistres	193 425,31	7 827,00	431 518,60	567 597,81	1 019 026,72	535 617,39	132 527,40	0,00	157 486,06	3 044 986,28	
Provisions pour sinistres clôture	220 674,97	905 897,50	31 730 025,25	3 136 312,12	10 860 547,29	6 199 428,93	1 461 491,62	1 487,45	865 231,72	55 381 096,84	
Provisions pour sinistres ouverture	199 310,96	743 655,27	31 215 059,83	3 210 041,08	12 552 551,25	6 627 943,14	1 916 336,55	530,79	929 403,04	57 395 031,90	
Provisions de recours à enc. clôture	0,00	760,00	2 024 490,35	638 829,00	1 384 959,00	1 021 875,00	0,00	0,00	0,00	5 071 066,30	
Provisions de recours à enc. ouverture	0,00	713,00	2 227 750,24	796 597,00	1 386 634,00	1 186 844,00	0,00	0,00	0,00	5 598 538,24	
Provisions pour égalisation clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	679 032,29	122 342,71	0,00	0,00	0,00	801 375,00	
Provisions pour égalisation ouverture	0,00	0,00	0,00	0,00	503 453,09	79 092,91	0,00	0,00	0,00	582 546,00	
Autres provisions techniques clôture	0,00	0,00	108 923,06	253 533,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362 456,44	
Autres prov. techniques ouverture	0,00	0,00	0,00	346 085,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	346 085,94	
Int. tech. inclus dans exercice											
Participation aux bénéfices incorporés exercice											
Capitaux constitutifs de rente (provisions de rentes clôture)	0,00	0,00	-344 583,36	0,00	-283 905,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-628 488,36	
Capitaux constitutifs de rente (provisions de rentes ouverture)	0,00	0,00	-266 899,68	0,00	-221 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-488 119,68	
Sous-total charge des prestations	2 232 149,05	188 616,23	7 027 478,73	5 608 059,30	4 381 470,71	2 140 479,97	309 448,46	956,66	373 346,11	22 261 850,28	
Total solde de souscription	673 295,46	292 503,77	-1 823 579,84	981 672,63	3 956 024,25	2 051 779,03	870 272,54	61 721,34	1 294 677,89	8 358 523,01	
Charges d'acquisition et gestion nettes											
Frais d'acquisition	27 632,19	59 215,75	634 757,94	807 320,29	1 033 577,16	507 856,19	145 101,01	7 111,14	205 044,75	3 428 214,41	
Frais admin.	68 365,35	30 852,24	314 229,41	398 112,79	540 278,02	265 469,82	75 861,64	4 030,82	107 216,57	1 804 416,65	
Aut.charges nettes de produits tech.	193 026,02	13 628,69	179 855,45	227 643,41	464 965,62	272 397,00	78 370,84	4 164,14	110 762,87	1 544 814,04	
Subventions d'exploitation reçues	1 964,43	324,37	3 501,40	4 437,99	5 680,29	2 791,06	797,58	42,38	1 127,24	20 666,74	
Total charges d'acquisition et gestion nettes	287 059,12	103 370,31	1 125 341,40	1 428 638,50	2 033 140,50	1 042 951,95	298 535,91	15 863,71	421 896,95	6 756 778,36	
Solde financier											
Produits des placements alloués	3 785,63	6 916,65	120 182,03	34 317,35	86 681,63	58 016,39	16 021,12	13,27	17 094,93	343 029,00	
Dont revenus et autres produits de placements	3 785,63	6 916,65	120 182,03	34 317,35	86 681,63	58 016,39	16 021,12	13,27	17 094,93	343 029,00	
Dont profits et pertes provenant de la réalisation de placements											
Dont charges des placements alloués											
Dont frais externes et internes de gestion alloués											
Total solde financier	3 785,63	6 916,65	120 182,03	34 317,35	86 681,63	58 016,39	16 021,12	13,27	17 094,93	343 029,00	
Participation aux résultats											
Interets techniques											
Participation aux bénéfices directement incorporée											
Dotations pour provision pour participation aux bénéfices											
Total participation aux résultats											
Solde de réassurance											
Primes cédées aux réassureurs	1 605 258,64	420 388,35	4 652 536,49	5 921 790,00	7 359 088,92	3 659 598,22	845 603,36	54 771,83	923 675,82	25 442 711,63	
Part réass. dans prestations payées	1 113 260,36	19 538,12	5 195 636,59	4 370 943,84	4 619 909,91	1 822 167,86	548 135,00	0,00	233 866,21	17 913 458,09	
Part réass. dans prov. tech. clôture	121 573,03	774 695,20	27 584 653,26	3 573 729,12	7 597 624,09	3 740 942,52	1 063 407,50	1 140,00	526 964,07	44 984 728,80	
Part réass. dans prov. tech. ouvert.	107 959,36	640 614,63	26 969 026,34	3 216 550,87	8 945 092,88	3 817 799,17	1 387 720,18	375,00	553 273,00	45 638 411,42	
Part réass. dans résultat											
Commissions reçues des réassureurs	411 210,08	102 487,59	1 422 207,66	1 422 207,66	1 796 461,73	892 181,47	128 647,73	13 652,37	236 716,39	6 128 363,74	
Total solde de réassurance	-67 174,33	-162 480,07	-2 290 186,06	-1 022 105,53	-489 135,31	-1 022 105,53	-489 135,31	-40 354,46	-489 400,15	-2 054 572,42	
Total résultat technique	322 845,64	33 565,05	-547 013,48	-184 108,77	-280 620,68	44 757,93	94 622,44	5 516,44	400 475,71	-109 798,77	

ANNEXE

B. Commissions afférentes aux opérations d'assurance directe :

Le montant des commissions afférentes aux opérations d'assurance directe pour 2024, s'élève à 1 850 226 €.

C. Ventilation des primes brutes émises :

Primes d'assurance directe en France : 30 679 727 €

Primes d'assurance directe dans la C.E.E. (hors France) : Néant.

Primes d'assurance directe hors C.E.E. : Néant.

D. Entrées et sorties de portefeuille : (en nombre de contrats) :

- Entrées : 8 257 Contrats

- Sorties : 8 938 Contrats

Les résiliations du courtier grossiste ne sont pas pris en compte.

2.3.2 Ventilation des produits et charges de placements

	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des participations			
Revenus des placements immobiliers		592 525	592 525
Revenus des autres placements		1 463 856	1 463 856
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)			
Total (poste II-2a ou III-1a du compte de résultat)		2 056 382	2 056 382
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)		-592 796	-592 796
Pour information:			
Total autres produits (Plus values, reprise amort. ou prov.)		381 454	381 454
Total autres charges (Moins values, dotation amort. prov.)		-681 662	-681 662

2.3.3 Eléments non techniques**A) Informations sur le personnel et les dirigeants**

Montants globaux des avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux : Néant



Montant des indemnités et frais versés aux Administrateurs et Président en 2024 : 33 208 €

Charges de personnel

○ Salaires :	2 300 582 €
○ Intéressement :	86 584 €
○ Participation :	0 €
○ Charges sociales :	913 560 €
○ Charges fiscales sur salaires :	345 517 €

Effectif du personnel en activité à la fin de l'exercice

Catégorie professionnelle	Effectif commercial	Autres
Direction		3
Cadres	2	11
Non cadres	25	18
Total	27	32
Total général		59

B) Produits et charges non-techniques.

<i>Poste 7 du compte de résultat, autres produits non techniques</i>	4 336 €
<i>Poste 8 du compte de résultat, autres charges non techniques :</i>	29 617 €
<i>-Taxe sur les bonis de liquidation</i>	

C) Produits et charges exceptionnels

Poste 9a du compte de résultat, produits exceptionnels : 3 520 €

Se décomposant comme suit :

- Cession d'immobilisations :	0 €
- Produits exceptionnels :	3 520 €

Poste 9b du compte de résultat, charges exceptionnelles : 198 145 €

Se décomposant comme suit :

- Valeur nette comptable des immobilisations cédées	840 €
- Autres pertes exceptionnelles	97 305 €

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes du 31 Décembre 2024 suivant article R 123-198 - décret du 30/12/2008 est de : 55.000 TTC

Charges fiscales

Impôts sur les sociétés

- I.S. sur opérations ordinaires :	130 115 €
- I.S. sur opérations financières et exceptionnelles :	0 €
- Crédit d'impôt sur contrat apprentissage :	0 €
- Crédit d'impôt Etranger :	0 €

3. AUTRES INFORMATIONS

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

3.1. PERIMETRE ET REGLE DE CONSOLIDATION

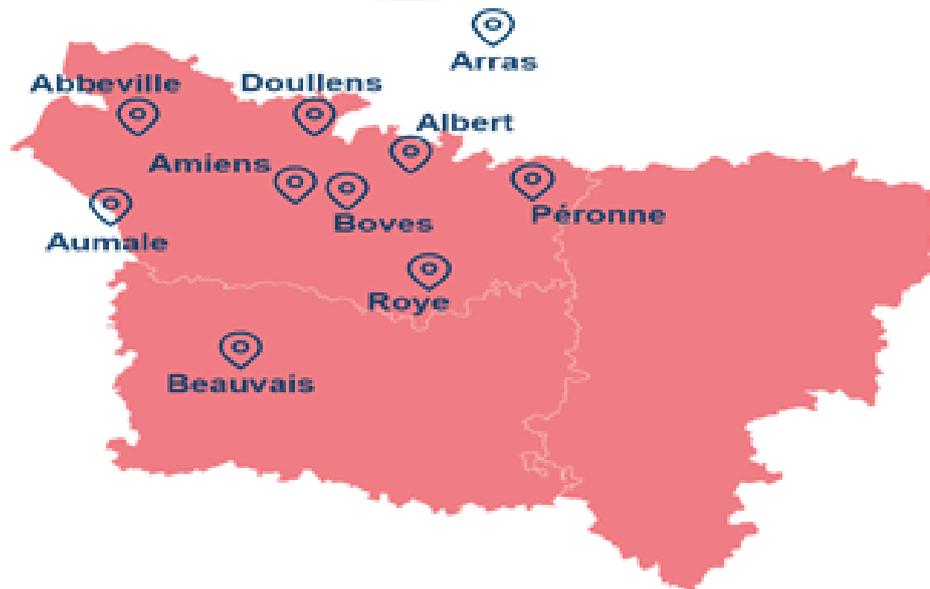
Néant.

3.2. AUTRES INFORMATIONS PRESENTANT UN CARACTERE IMPORTANT POUR LA COMPREHENSION DES COMPTES ANNUELS DE L'ENTREPRISE

Néant.

3.3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.



SIEGE

80440 BOVES - 2 Rue de l'Île Mystérieuse - Tél 03 22 71 55 00 Fax 03 22 71 55 29
Adresse postale : CS 50709 - 80332 LONGUEAU Cedex

AGENCES LOCALES

80000 AMIENS • 11 Place Joffre • Tél 03 22 71 02 03 • Fax 03 22 71 55 10

80100 ABBEVILLE • 3 Rue du Pont aux Brouettes • Tél 03 22 24 48 79 Fax 03 22 20 54 14

80300 ALBERT • 25 Rue Lamarck • Tél 03 22 74 58 56 • Fax 03 22 75 23 10

62000 ARRAS • 5, Rue Jacques Caron • Tél 03 21 24 87 57 • Fax 03 21 24 86 15

76390 AUMAËLE • 4 Rue Saint Pierre • Tél 02 35 94 00 99 • Fax 02 35 94 00 98

60000 BEAUVAIS • 10 Rue Gambetta • Tél 03 44 15 00 99 • Fax 03 44 15 10 99

80440 BOVES • 2 Rue de l'Île Mystérieuse • Tél 03 22 71 10 80 • Fax 03 22 71 14 47

80600 DOULLENS • 85 Rue du Bourg • Tél 03 22 32 46 51 • Fax 03 22 77 23 09

80200 PERONNE • 1 Rue Alfred Rey • Tél 03 22 84 46 52 • Fax 03 22 87 47 74

80700 ROYE • 13 Rue d'Amiens • Tél 03 22 87 40 14 • Fax 03 22 87 40 54